

Département de la LOZERE



VILLE DE MENDE

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA
GESTION D'UN CREMATORIUM**

**ANNEXE 2.1 – CARACTERISTIQUES GENERALES DU
PROJET**

	SIEGE	IMPLANTATION LOCALE
 Cabinet MERLIN Groupe MERLIN	6 rue Grolée 69 289 LYON Cedex 02 Tél : 04 72 32 56 00 Fax : 04 78 38 37 85	38 route de Séverac 12 850 ONET-LE-CHATEAU (RODEZ) Tél : 05 65 68 13 59
Loiré – Henochsberg & Associé <i>Avocats à la Cour</i>		9 rue de Châteaudun 75009 PARIS Téléphone : 01-81-70-36-25 Télécopie : 01-88-32-72-38 E-mail : xl@lhavocats.com
 Appi Alsace process projets industriels		40 rue Jean Monnet Melpark 68200 MULHOUSE Téléphone : 03 89 33 00 00 Télécopie : 03 89 32 27 26 E-mail : appi@appi68.com

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-011

DocuSigned by:
Cédric TRAUBAU
A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	3
1.1	CONTEXTE.....	3
2	DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET DE CREMATORIUM	4
2.1	SITE.....	4
2.1.1	<i>PRESENTATION DU SITE.....</i>	<i>4</i>
2.1.2	<i>VIABILISATION DU SITE</i>	<i>8</i>
2.1.3	<i>CONTRAINTES DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DE LA CARTE COMMUNALE.....</i>	<i>8</i>
2.1.4	<i>TABLEAU DE SYNTHESE DES CONTRAINTES ET ANALYSE DU SITE.....</i>	<i>9</i>
2.2	SCHEMA D'IMPLANTATION ET ATTENTES ARCHITECTURALES	14
2.3	PROGRAMME FONCTIONNEL DE CONSTRUCTION.....	17
2.3.1	<i>DONNEES DU SITE</i>	<i>17</i>
2.3.2	<i>CONFORMITE AUX PRESCRIPTIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....</i>	<i>17</i>
2.3.3	<i>CONCEPTION TECHNIQUE DE L'OUVRAGE ET DES INSTALLATIONS.....</i>	<i>17</i>
2.3.4	<i>ESPACE D'ACCUEIL ET DE CEREMONIE (PARTIE PUBLIQUE) :</i>	<i>18</i>
2.3.5	<i>LOCAUX TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS (PARTIE TECHNIQUE).....</i>	<i>18</i>
2.3.6	<i>GESTION DES FLUX</i>	<i>19</i>
2.4	QUALITES DES INSTALLATIONS	20
2.4.1	<i>ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE :</i>	<i>20</i>
2.4.2	<i>PROTECTION :</i>	<i>20</i>
2.4.3	<i>ECLAIRAGE ET ELECTRICITE :</i>	<i>20</i>
2.4.4	<i>CONDUITS DE FUMEE</i>	<i>21</i>
2.4.5	<i>CONTROLE INCENDIE :</i>	<i>21</i>
2.4.6	<i>EVACUATION DES GAZ DE CHAUFFERIE :</i>	<i>21</i>
2.4.7	<i>PAYSAGE ET VRD.....</i>	<i>21</i>
	➤ VOIRIES	21
	➤ RESEAUX	22
	➤ DEFENSE INCENDIE.....	22
	➤ ECLAIRAGE EXTERIEUR	22
	➤ PARVIS.....	22
	➤ CLOTURE DU SITE.....	22
	➤ SIGNALISATION	22
	➤ AMENAGEMENTS PAYSAGERS.....	23
2.5	DEFINITION DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET.....	23
2.5.1	<i>PRESCRIPTIONS GENERALES.....</i>	<i>23</i>
2.5.2	<i>DESCRIPTION TECHNIQUE.....</i>	<i>24</i>
2.5.2.1	<i>SYSTEME D'INTRODUCTION</i>	<i>25</i>
2.5.2.2	<i>FOURS DE CREMATION.....</i>	<i>25</i>
2.5.2.3	<i>FILTRATION</i>	<i>26</i>
2.5.2.4	<i>PULVERISATION DES CALCIUS ET MISE EN URNE.....</i>	<i>27</i>
2.5.2.5	<i>CASIER REFRIGERE TEMPERATURE POSITIVE</i>	<i>27</i>
2.5.3	<i>CONTRAINTES D'EXPLOITATION.....</i>	<i>27</i>
2.5.4	<i>MAINTENANCE</i>	<i>27</i>
2.5.5	<i>PERSONNEL DU CREMATORIUM.....</i>	<i>28</i>

DocuSigned by:

Cédric TROUBAULT

A3AB08688036460...

ANNEXE 2.1 – CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

1 PREAMBULE

1.1 CONTEXTE

Tant pour des raisons socioculturelles (évolution des mentalités, dispersion géographique des familles), que pour des raisons économiques, le choix des obsèques des familles françaises a évolué ces dernières années, avec une demande accrue de crémations.

Ainsi, de moins de 1% en 1980, la crémation a concerné près de 40 % des obsèques en 2020 sur le territoire national. Ce taux croît en moyenne de 1 % chaque année, laissant augurer un taux de crémation national de l'ordre de 50 % d'ici 2030-2035.

En outre, les personnes qui décident d'anticiper l'organisation de leurs obsèques en souscrivant des contrats de prévoyance obsèques sont de plus en plus nombreuses, et parmi elles, 50% optent pour une future crémation.

La commune de Mende se situe dans le département de la Lozère et représente 12 318 habitants (en 2019). Actuellement, les crématoriums aux alentours (Saint-Martin de Valgugues, Nîmes, Rodez, Sète et Clermont-Ferrand) sont tous situés à plus d'une heure et demie de trajet, voire deux heures.

De plus, un projet de crématorium a été lancé il y a quelques années à Saint Chély d'Apcher mais le dossier n'a pas abouti à ce jour.

La situation de ces équipements existants contraint les familles ayant choisi la crémation à des déplacements longs et compte tenu de l'accroissement de la demande, à des délais d'attente parfois difficilement supportables.

Dans ce contexte général, la commune de Mende souhaite offrir aux habitants situés dans son périmètre d'influence, la possibilité de bénéficier d'un service de crémation de proximité et s'interroge sur la nécessité de créer un crématorium, afin d'offrir un service de qualité qui puisse répondre favorablement à cette demande accrue de la population de Lozère.

Le présent document décrit le site d'implantation proposé par la Ville de Mende puis les caractéristiques principales requises pour la conception architecturale, fonctionnelle de la partie publique et de la partie technique du crématorium et de ses abords privatifs.

Une attention particulière devra être apportée à la qualité architecturale et paysagère du projet, pour :

- Symboliser la fonction d'un établissement hors du commun, par un aspect « monumental », au sens remarquable, mais sobre, de son traitement (a contrario d'une volumétrie excessive ou d'un coût dispendieux).
- Assurer son insertion dans le site et son environnement proche, tant en terme de ressenti pour les usagers, que de perception par son voisinage.
- Participer – au même titre que l'accueil offert aux familles – à la qualité de l'établissement et favoriser sa renommée.
- Garantir la pérennité de ce futur lieu de mémoire.

DocuSigned by:
Cédric TRAUBOU
A3AB08688036460...

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

2 DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET DE CREMATORIUM

2.1 SITE

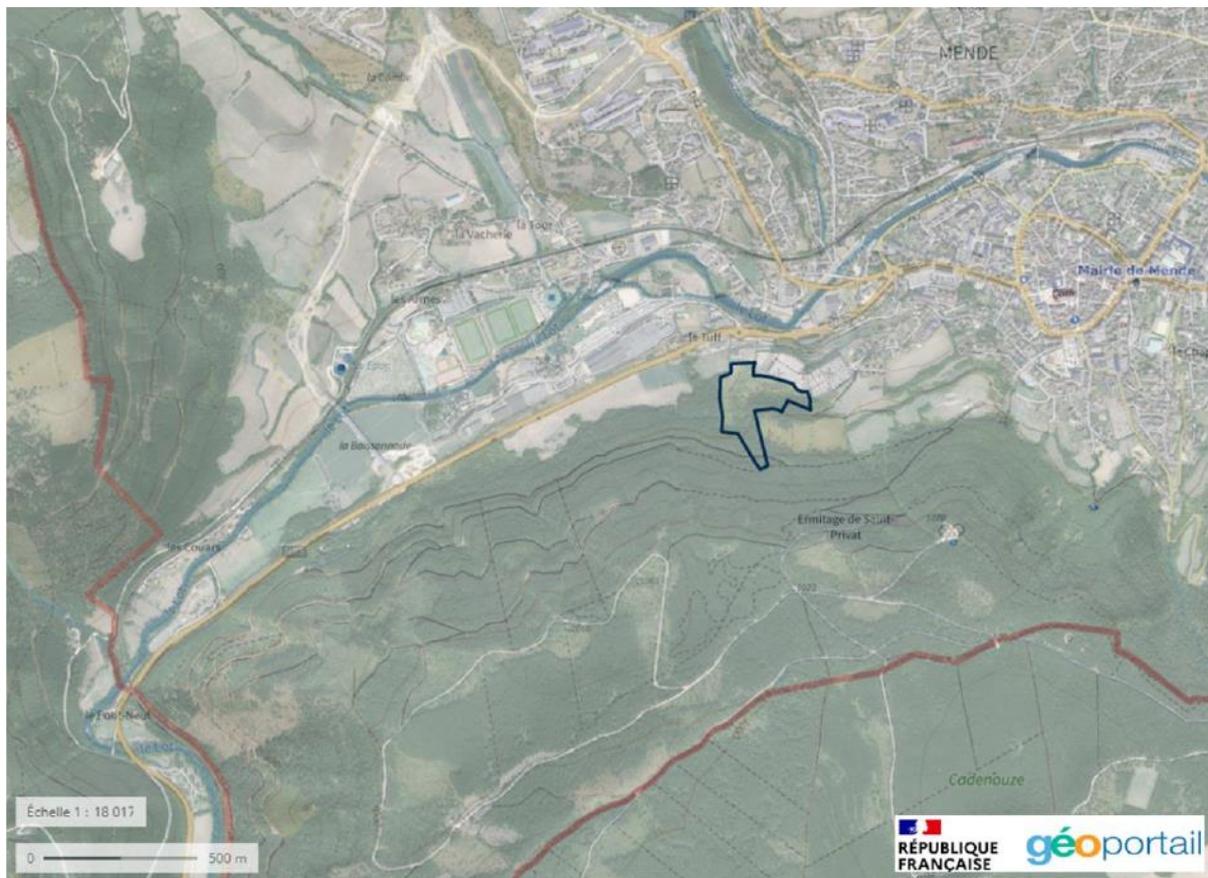
En solution de base, le contrat de délégation de service public aura une durée de 35 ans, en solution variante obligatoire cette durée sera portée à 40 ans.

Le crématorium sera installé sur une partie des parcelles BK 276, BK 38 et BK 39 sur le territoire de la commune de Mende, à proximité du cimetière de Séjalan.

2.1.1 PRESENTATION DU SITE

Le site est en limite périphérique du cimetière Séjalan de Mende. Une surface d'environ 2 700 m² est réservé au projet (parties des parcelles n° BK 276, BK 38 et BK 39), il permettra à ce titre de mettre en œuvre un aménagement paysager abouti permettant d'isoler le site du reste de la zone et de prévoir un accès via le cimetière de Séjalan.

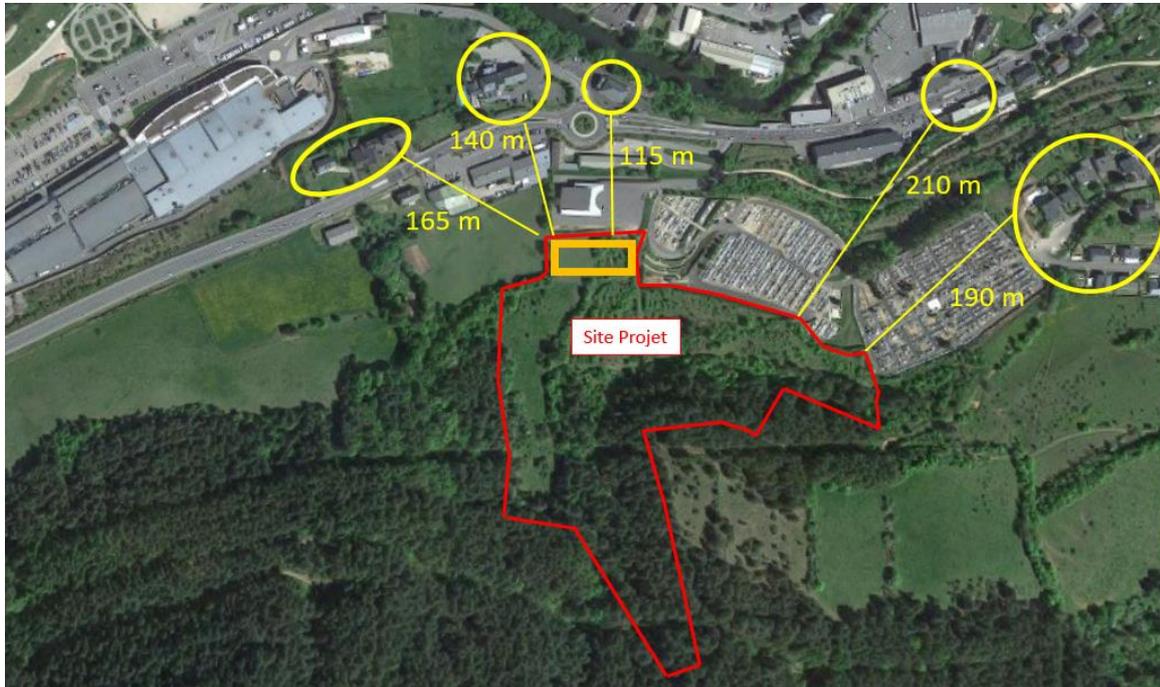
Localisation du site projeté



DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

Les zones d'habitats sont localisées sur la carte ci-après. Les plus proches correspondent à deux hôtels qui sont situés à 115 m et 140 m au Nord du site



Le plan suivant localise les prises de vue de site présentées en page suivante.



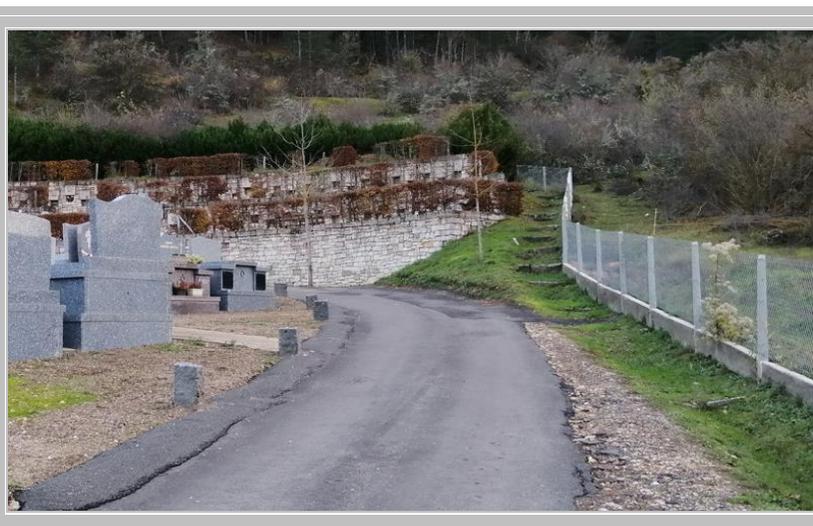
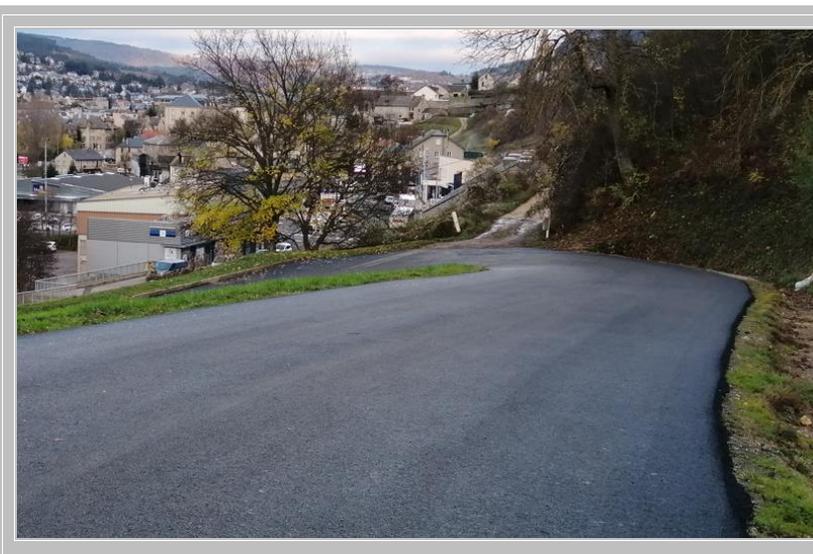
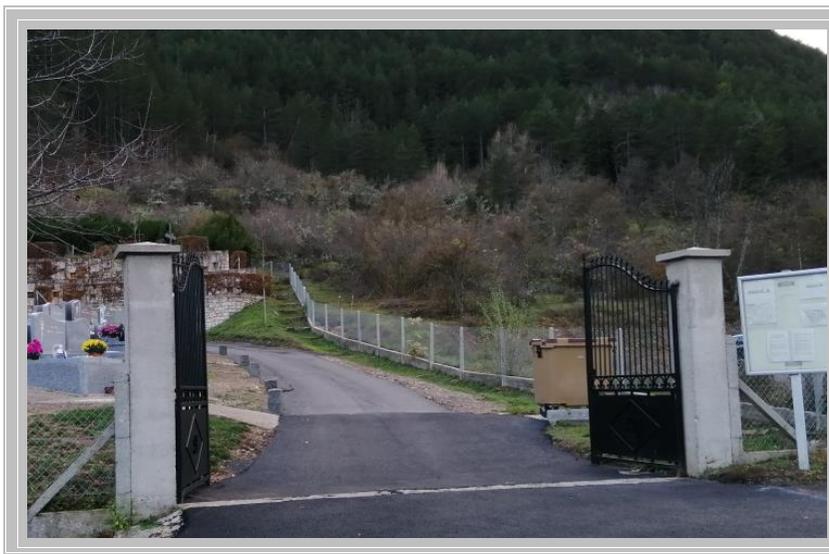
DocuSigned by:

Cédric TROUBAULT

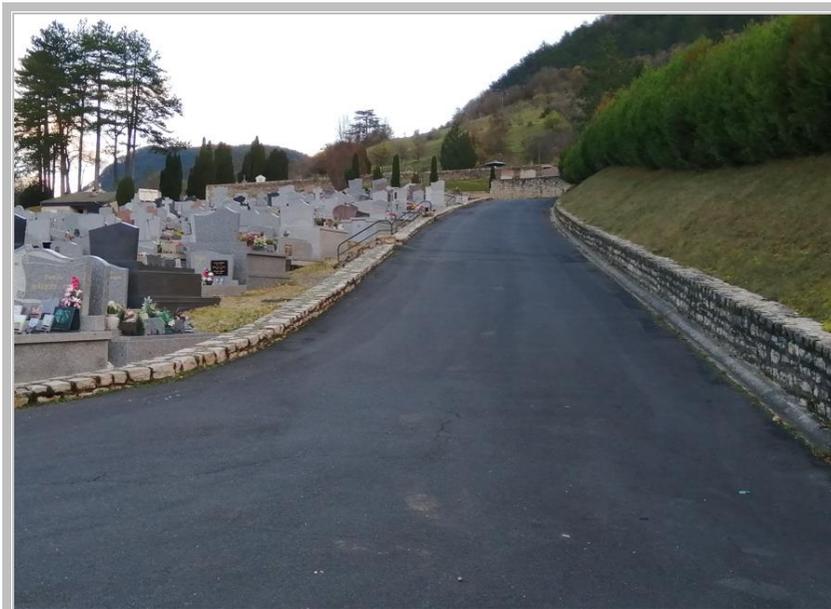
A3AB08688036460...

Page 5/28

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM



VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM



ANNEXE 2.1 – CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

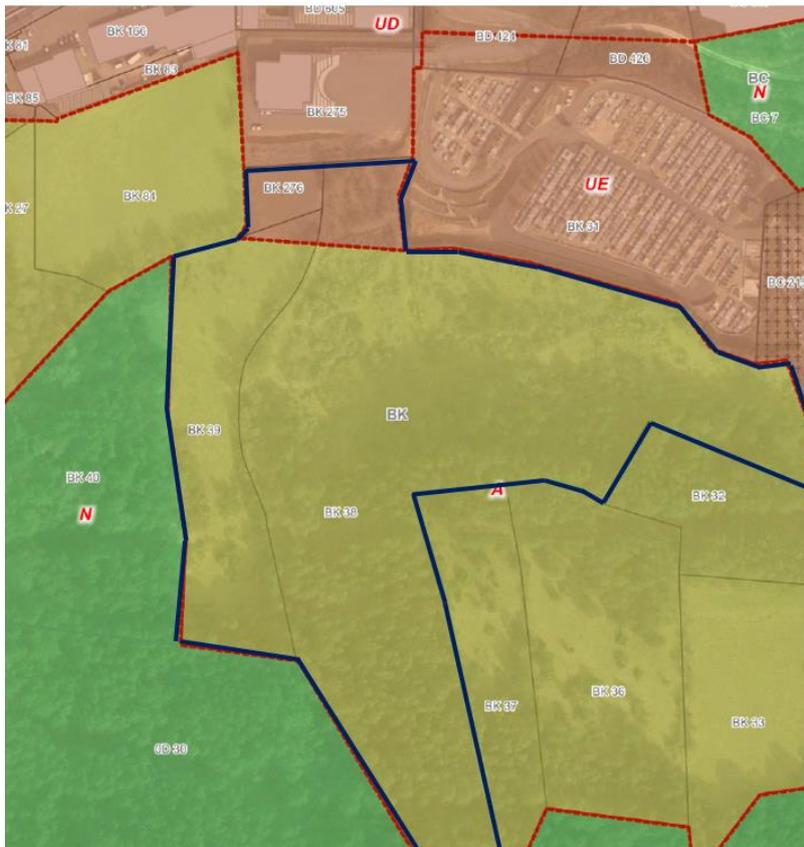
2.1.2 VIABILISATION DU SITE

Le site est desservi par les réseaux et utilités suivants :

Utilités	Accessibilité, raccordement
Accès	Voie d'accès existante pour le cimetière mais nécessité de création d'un prolongement pour accéder aux parcelles du futur crématorium
Electricité	Raccordement en attente en limite de parcelle
Téléphone	Raccordement en attente en limite de parcelle
Gaz	Non disponible
Défense incendie	NR
Assainissement	Raccordement en attente en limite de parcelle
Pluvial	NR

2.1.3 CONTRAINTES DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DE LA CARTE COMMUNALE

Le site d'implantation est localisé en secteur A et UD, qui correspond à une zone urbaine.



Voir règles du PLU et de la carte communale joints en annexe 7 du dossier de consultation qui doivent impérativement être pris en compte par les candidats.

DocuSigned by:
Cédric TROUBAUL
A3AB08688036460...

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

2.1.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET ANALYSE DU SITE

Synthèse des caractéristiques du site (détails : cf. tableau ci-après) :

- Cette superficie permettra la mise en œuvre d'un aménagement paysager abouti, tant pour assurer la qualité du lieu, que pour l'isoler de son environnement immédiat,
- Les surfaces non directement utilisées par des aménagements, participeront à la préservation ou à la constitution de vues éloignées de qualité, perçues depuis les locaux accessibles au public,
- L'aménagement paysager et la réflexion sur l'implantation des bâtiments devront être particulièrement développés par le concessionnaire pour permettre de faire du crématorium un lieu à l'écart du cimetière et des habitations et en cohérence avec l'image associée au crématorium.
- Les bruits occasionnels associés aux activités voisines (circulations de PL, ...), ou les bruits plus récurrents et continus provenant des voies de circulation, constituent des nuisances qui devront être traitées par un positionnement et une isolation spécifiques des locaux et espaces sensibles.
- La zone de parking (qui devra inclure des places végétalisées et des espaces verts) comprendra :
 - o Un parking public assurant une desserte de proximité du crématorium,
 - o Un parking pour le personnel et les convois funéraire associé à la cour de service

Les tableaux des pages suivantes présentent une synthèse des contraintes et de l'analyse du site retenu.

DocuSigned by:
Cédric TROUBAUL
A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

site retenu	
Critères préliminaires	
Fourchette de superficie	Disponible environ 2 700 m ²
Niveau d'acquisition foncière (coût, loyer)	Terrain appartenant à la Ville de MENDE
Bâtiment à démolir puis reconstruire, à construire, à rénover?	Bâtiment à construire
Proximité d'un site cinéraire (mutualisation des accès et stationnements)	Site funéraire et cimetière à proximité immédiate
Capacité du site (place pour un crématorium + parking + jardin cinéraire + espace verts + voiries,...)	Le terrain est adapté. Il autorise un accès aux parcelles par le cimetière.
Contraintes réglementaires	
Constructibilité du site (O/N)	Le site est constructible
Règles d'urbanisme applicable au site	Application du PLU (classement UD)
En accord avec le PLU ? (O/N)	Oui
Archéologie préventive	Oui, le site se situe dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques
Contraintes environnementales	
Typologie du site	Le site est actuellement occupé par des prairies et un espace boisé. En fonction de la localisation du projet sur les parcelles, un défrichage serait nécessaire.
Topographie	Voir plan annexe au document de consultation
Géologie	Etude sol à engager pour une caractérisation du site en vue de définir entre autre les modes de fondation (étude de sol G1 de la parcelle du funérarium est fournie en annexe au DCE)

ANNEXE 2.1 – CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

Hydrogéologie	Etude sol à engager pour une caractérisation du site (Dossier réglementaire)
Météo : vents dominants	NR
Risques environnementaux (inondation, mouvements de terrain, sismicité,...)	<p>La commune de Mende est couverte par un PPRI mais le site du projet est situé en dehors des zones à enjeu. L'enjeu est considéré comme faible.</p> <p>La commune de Mende n'est pas concernée par un plan de prévention des risques de mouvements de terrain. Toutefois, des mouvements de terrain ont été recensés dont le plus proche correspond à un glissement et se situe à environ 500 m des limites du site. L'enjeu est considéré comme faible.</p> <p>Plusieurs cavités naturelles ont été recensées autour du site, dont la plus proche se situe à environ 500 m des limites du site. L'enjeu est considéré comme faible.</p> <p>Les parcelles BK276 ; BK38 et BK39 sont concernées par le retrait-gonflement des argiles, l'exposition est qualifiée de faible à moyenne.</p> <p>BASIAS est l'acronyme d'une base de données française créée pour récolter et conserver la mémoire des « anciens sites industriels et activités de service ». Le site du projet n'est pas répertorié dans cette base de données. Les sites les plus proches se situent à plus de 400 m au Nord-Est du site.</p> <p>BASOL est une base de données nationale qui, sous l'égide du Ministère chargé de l'Environnement ; recense les sites et sols pollués. Le site du projet n'est pas répertorié dans cette base de données et aucun site n'est répertorié aux alentours du projet.</p> <p>Le parc naturel le plus proche est situé à 15 km à l'Ouest du site du projet.</p> <p>Le site est éloigné de 80 km de la première réserve naturelle. Il s'agit de la réserve nationale des Gorges de l'Ardèche.</p> <p>Le site n'est pas compris dans un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). L'APPB le plus proche se situe à environ 60 km aux alentours du site : Vallée de l'Avène.</p> <p>Les parties Sud et Ouest du site sont localisées dans deux ZNIEFF : ZNIEFF de type I (910015719) : Ubac du Causse de Mende - ZNIEFF de type II (910007420) : Causses de Marvejols et de Mende. Implantation impérative du projet au nord BK 276.</p>

ANNEXE 2.1 – CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

	D'après le site internet zones-humides.org, la partie Nord du site a une assez forte probabilité d'être humide. Risque sismique (faible à modéré) Etude d'impact à faire. Inventaires faunistiques et floristiques de la zone à réaliser dans le cadre des dossiers réglementaires.
Risque de gêne du projet sur les riverains (olfactive, visuelle, nuisances sonores...)	Présence d'habitations, commerces et cimetière autour de la parcelle.
Risque de gêne des riverains sur le projet (olfactive, visuelle, nuisances sonores...)	Seule une activité tertiaire (commerce, hôtel) à proximité, pas d'activité sonore Accès et circulation liés au crématorium non gênante
Accessibilité	
Qualité de la desserte routière	La desserte pourra se faire par le cimetière de Séjélan
Condition d'accès, parking	Aménagements importants à prévoir
Utilisation des transports en commun	NR
Centralité par rapport à la zone d'influence	Centré sur le territoire - A la croisée des axes principaux - Favorable
Complexité de la viabilisation	
Réseau eau	Oui AEP
Réseau gaz	Non
Réseau assainissement	Oui EU – NR pour EP
Réseau électricité	Oui
Réseau téléphone	Oui
Intégration paysagère et sociale	

ANNEXE 2.1 – CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

Description de l'environnement proche (habitation, activité, ...),	Le projet architectural devra permettre une bonne intégration Il est protégé en partie par une haie existante qui sera prolongée. Présence d'activité tertiaire et cimetière autour du site.
Environnement architectural	Qualité faible
Environnement propice (possibilité de vue éloignée, vue sur jardin,...)	Pas de vue éloignée.
Acceptabilité sociale	Quelques riverains autour du projet.
Pistes à travailler	Intégration paysagère spécifique.
Conclusion	Accès au site nécessite des aménagements pour la prolongation de la voirie interne du cimetière. Surface suffisante pour implanter le projet compact → Site acceptable et favorable

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

2.2 SCHEMA D'IMPLANTATION ET ATTENTES ARCHITECTURALES

Un schéma d'implantation (projet AMO) est présenté ci-après. Le concessionnaire l'adapte en respectant les attentes du Concédant.

L'aménagement, l'implantation et la conception visent plusieurs objectifs :

- Création d'un contexte et d'une ambiance favorable au site et aux attentes des familles (recueillement,).
- Réalisation d'une qualité paysagère du site et « isolement » par rapport au cimetière, habitations et axe de circulation.
- Réduction des impacts pour les riverains (coupures visuelle et sonore, préservation de certaines vues éloignées).
- Fonctionnalité des lieux et gestion des flux et des capacités,
- Cohérence des stationnements pour les besoins du crématorium.

Le projet prend en compte l'environnement. Le Concessionnaire réalise l'ensemble des éventuelles mesures compensatoires qui seront demandées dans le cadre de l'arrêté d'autorisation préfectoral.

L'architecture devra exprimer la volonté de s'inscrire sans heurt dans le cadre existant. La mise en place de végétaux et d'arbres d'essences appropriées au site devra être prévue.

Un aménagement paysager et une réflexion sur l'implantation des bâtiments devront être particulièrement développés par le Concessionnaire pour permettre le recueillement des familles. Il est souhaité faire du crématorium un lieu à l'écart du cimetière et des habitations et de ses éventuelles nuisances en cohérence avec les représentations associées à un crématorium.

Un cheminement piéton et un parvis assureront la transition entre la zone de stationnement et le bâtiment de cérémonie. Les accès du public (voie piétonne) et technique (voirie lourde) seront dissociés pour permettre une séparation des flux de circulation. Les croisements de flux seront travaillés pour limiter les interfaces.

Un accès technique spécifique (en liaison directe avec l'avenue des prés verts) pourra être prévu pour assurer un accès arrière au bâtiment.

Le bâtiment sera fait de matériaux sobres. L'architecture ne devra laisser transparaître aucune connotation en rapport avec une religion ou idée philosophique.

Les aménagements intérieurs feront prévaloir simplicité et sobriété. L'éclairage naturel sera privilégié au maximum.

Le site disposera :

- D'une capacité d'accueil de la salle de cérémonie modulable avec deux niveaux de capacité, public assis (jauge de 40 places), puis ouverture de la séparation de la salle de cérémonie pour passer à une capacité de 80 places assises, enfin un débordement éventuel sur le hall et le parvis par retransmission vidéo sera proposé. Lors de la conception, le Concessionnaire prend largement en compte l'adaptabilité et l'organisation de la salle de cérémonie et du hall d'accueil aux besoins des familles.

Un salon polyvalent d'environ 20 m² permettra :

- Soit de faire office de salon d'attente pouvant recevoir un cercueil et environ six personnes assises,
- Soit de servir de salle de visualisation – remise d'urne.

DocuSigned by:
Cédric TRAUBAU
A3AB08688036460...

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

En matière de cheminement, le Concessionnaire prévoit des circuits de circulation simples et sans croisement avec les flux techniques ou entre les différents publics. La liaison vers le site cinéraire (jardin du souvenir et cimetière) s'inscrira aussi dans cette cohérence.

La conception et les règles d'exploitation du site du crématorium respecteront les consignes **du guide de recommandations relatif aux urnes funéraires et aux sites cinéraires du 6/12/2018 rédigé par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.**

Un cheminement piéton permettant l'accès au jardin du souvenir et au puits de dispersion du cimetière de SEJALAN pourra être proposé.

Le terrain où sera implanté le crématorium sera clos. Un portillon sera mis en œuvre pour la communication avec le cimetière Séjalan.

Les candidats devront proposer un traitement paysager cohérent du projet dans son ensemble.

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

2.3 PROGRAMME FONCTIONNEL DE CONSTRUCTION

Un schéma de principe d'implantation fonctionnelle des locaux est présenté ci-après. Le Concessionnaire l'adapte et le modifie en veillant à respecter les attentes du Concédant.

Le programme de construction est détaillé et quantifié ci-après.

2.3.1 DONNEES DU SITE

Des études géologiques et géotechniques du sous-sol devront être réalisées, a la charge du délégataire, afin que le projet intègre ces données.

2.3.2 CONFORMITE AUX PRESCRIPTIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le projet se conformera à la réglementation des sols applicables au terrain au moment du dépôt de la demande de permis de construire.

L'ensemble de l'ouvrage sera réalisé conformément aux règles d'urbanisme et de construction de la commune en vigueur au jour de conclusion du présent contrat.

2.3.3 CONCEPTION TECHNIQUE DE L'OUVRAGE ET DES INSTALLATIONS

L'ouvrage, par la qualité de ses fondations et son gros œuvre, sera conçu pour une durée de vie d'au moins 60 ans.

L'équipement sera conforme à l'ensemble de la réglementation en vigueur à la date de dépôt de la demande de permis de construire, notamment :

- Les locaux d'accueil seront assujettis à la réglementation des établissements recevant du public. Ils tiendront compte des règlements d'hygiène et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Les locaux techniques seront bien distincts de l'espace réservé au public.
- L'équipement devra respecter la réglementation spécifique aux crématoriums.
- Le site cinéraire devra respecter la réglementation spécifique.

Le mobilier et les équipements des différents locaux, les équipements audio-visuels, de télésurveillance, ainsi que tous les appareils nécessaires à l'exploitation de l'équipement devront être fournis par le Concessionnaire

Le projet comporte les installations suivantes listées dans les chapitres des pages suivantes.

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

2.3.4 ESPACE D'ACCUEIL ET DE CEREMONIE (PARTIE PUBLIQUE) :

Local	S.U. indicative	Fonction
- hall d'accueil	12,5 m ²	Regroupement abrité avant cérémonie (+coin café) Extension salle de cérémonie avec écran de retransmission vidéo
- salle de cérémonies	110 m ²	Jauge 80 pers. assises minimum avec équipement audiovisuel adapté Modulable par l'existence d'une cloison ou rideau mobile permettant de réduire sa capacité à 40 pers. assises.
- salon de remise des urnes / de visualisation / d'attente	16 m ²	Salon de remise des urnes et de visualisation, cette pièce multi usage pouvant devenir un salon d'attente (capacité : un cercueil et 5 personnes assises).
- salle d'accueil des familles / d'attente / salle de pause exploitant avec office	16 m ²	Salon d'accueil des familles pouvant devenir un salon d'attente (capacité : un cercueil et 4 personnes assises) ou la salle de pause des agents d'exploitation avec office derrière une cloison mobile.
- bureau accueil administration	7,5 m ²	Administration et gestion courante
- sanitaires publics	11 m ²	Sanitaires F, H, PMR
- circulations, dégagements	12 m ²	Selon projet architectural (< 10% de la surface utile)
Sous-total	185 m²	Partie publique seule

2.3.5 LOCAUX TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS (PARTIE TECHNIQUE)

Ils regroupent les équipements nécessaires au crématorium, les pièces destinées au personnel et à la gestion technique, ils comprennent :

Local	S.U. indicative	Fonction
- Salle d'introduction	25 m ²	Equipement automatisé, supervisé par caméra
- local four	40 m ²	Four, pulvérisateurs de calcius, préparation des urnes
- local filtration		Chaudière, filtre à manche, réactifs, Avec aéroréfrigérant placés en toiture
- locaux techniques (urnes, casiers réfrigérés, électrique)	8 m ²	Stockages des urnes, casiers réfrigérés, ventilateurs, local électrique, stockages fournitures diverses, ...
- bureaux exploitation, archives	10 m ²	Bureaux, archives
- Hall cercueil, circulation	23 m ²	Zone d'attente du cercueil avec roll fleurs
- locaux sociaux	11 m ²	Vestiaires, sanitaires, ...
Sous-total	117 m²	Partie technique seule
TOTAL SURFACES UTILES	302 m²	

DocuSigned by:

A3AB08688036460...

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

plus importante (jauge de 80 places assises minimum) avec débordement éventuel sur le hall d'accueil par transmission vidéo.

- L'établissement étant appelé à accueillir des publics distincts (renseignements, remise des cendres, préparation de cérémonie,) éventuellement pendant les cérémonies, la gestion des flux est à travailler pour permettre de recevoir sans interférence ces personnes.
- L'établissement n'a pas vocation à accueillir plusieurs cérémonies simultanées ; le planning de la journée et le mode de circulation des familles dans l'établissement seront prévus pour éviter les conflits (délais entre cérémonies, possibilité de sortie en fin de cérémonie sans repasser par le hall d'entrée, ...).
- Les locaux publics et techniques sont dimensionnés pour un four unique, un seul équipement autorisant une capacité minimale à terme de 1200 crémations par an,
- **Toutefois une extension des bâtiments doit être facile à mettre en œuvre pour :**
 - La construction d'une seconde ligne de crémation,
 - La construction d'un second ensemble cérémonie.

2.4 QUALITES DES INSTALLATIONS

2.4.1 ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE :

L'ensemble de l'équipement possèdera une isolation assurant une bonne maîtrise des échanges de température. Toutes les parties vitrées devront être réalisées en double vitrage.

Toutes les dispositions seront prises pour l'isolation phonique tant à l'intérieur des locaux qu'entre l'intérieur et l'extérieur. L'isolation phonique sera particulièrement soignée en fonction de la proximité de la route départementale et des activités industrielles aux alentours.

D'une manière générale, l'isolation du bâtiment se fera par l'intérieur des façades pour répondre à minima à la RT 2020.

Les panneaux d'isolation intérieurs seront constitués par un matériau isolant d'épaisseur adaptée à l'étude thermique que le Concessionnaire aura réalisé.

Le niveau du bruit maxi toléré dans la partie publique est de 38 dBa.

2.4.2 PROTECTION :

Les parties vitrées devront faire l'objet d'une protection contre l'intrusion sous la forme, par exemple, de volets roulants métalliques, de vitrages anti-intrusions ou de grilles traitées de façon esthétique.

Les lieux seront équipés d'une alarme anti intrusion et couverts par une vidéosurveillance.

2.4.3 ECLAIRAGE ET ELECTRICITE :

Les équipements électriques et d'éclairage devront être de qualité et répondront aux normes en vigueur. Un éclairage extérieur du bâtiment ainsi qu'un balisage lumineux des accès seront également réalisés.

DocuSigned by:

A3AB08688036460...

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

Un dispositif de récupération de la chaleur et/ou d'autoproduction d'énergie sera proposé au Concédant.

2.4.4 CONDUITS DE FUMEE

Les précautions devront être prises pour que les émanations dans l'atmosphère ne causent aucune nuisance ou gêne à l'environnement.

Les espaces seront conçus pour permettre l'installation d'une ligne de filtration prévue pour un four suivant les dispositions réglementaires.

Le traitement architectural du conduit de cheminée s'intégrera au volume du bâtiment par la composition des volumes extérieurs en superstructure.

2.4.5 CONTROLE INCENDIE :

L'équipement répondra à l'ensemble des règles de sécurité incendie relatives aux établissements recevant du public.

2.4.6 EVACUATION DES GAZ DE CHAUFFERIE :

L'évacuation des gaz du local chaufferie implanté sur le projet se fera directement en toiture par une souche indépendante.

2.4.7 PAYSAGE ET VRD

➤ **Voiries**

Le principe de circulation permet un accès aux différentes zones d'exploitation en tenant compte des différents types de véhicules amenés à circuler dans ces zones.

Les voiries sont conçues de manière à :

- Limiter au maximum les croisements de véhicules amenés à circuler sur le site,
- Respecter les gabarits et girations des véhicules circulant sur le site,
- Faciliter les manœuvres des véhicules,
- Assurer la circulation en sécurité des piétons sur l'ensemble du site (passages, chemins balisés...).

Les voiries, accès et stationnement sont décomposés en quatre zones distinctes :

- La voie d'accès principale au crématorium. Cette zone sera revêtue d'enrobé, bordurée et traitée en voirie lourde. Les véhicules disposeront de la place nécessaire à leurs manœuvres et les voies permettront des girations et des croisements faciles.
- L'aire de stationnement permettant aux particuliers de stationner pour les cérémonies. Cette zone pourra être revêtue d'enrobé ou végétalisée (revêtement perméable à privilégier), bordurée et pourra être traitée en voirie légère. Ces véhicules disposeront de la place nécessaire à leurs manœuvres et les voies permettront des girations et des croisements faciles.

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

- L'accès piétons : Cet accès sera soigné esthétiquement, accessible PMR et praticable de tout temps. Il débouchera sur le parvis dont le traitement sera particulièrement qualitatif. Cet accès devra aussi permettre la déserte du jardin du souvenir et des columbariums.
- La cour de service. Cette zone est susceptible d'accueillir des camions en sus des corbillards et des véhicules de service à l'arrière du bâtiment principal. Ces véhicules disposeront de la place nécessaire à leurs manœuvres et les voies permettront des girations faciles. Cette zone sera revêtue d'enrobé, bordurée et traitée en chaussée lourde.

Toutes les dispositions relatives à l'accès du site aux PMR seront prévues.

➤ **Réseaux**

Le Concessionnaire prendra à sa charge la réalisation et le financement des travaux d'aménagement de voirie et les raccordements aux réseaux divers (assainissement, eau, électricité...) jusqu'à la limite séparative du terrain. Il réalisera en outre les éventuels aménagements sur le trottoir pour les accès à la parcelle suivant ses besoins.

➤ **Défense incendie**

Le concessionnaire s'assurera de la défense incendie du site soit grâce aux moyens disponibles ou à défaut par la mise en place d'une défense adaptée sur le site.

➤ **Eclairage extérieur**

L'éclairage des voiries et des zones de stationnement sera prévu. Un éclairage extérieur du bâtiment ainsi qu'un balisage lumineux des accès seront également réalisés.

➤ **Parvis**

Il assurera la transition entre la zone de stationnement et le bâtiment de cérémonie.

Les matériaux employés seront nobles.

Le traitement architectural sera en cohérence avec le lieu.

➤ **Clôture du site**

En limite de propriété, le site sera entièrement clôturé par un dispositif adapté et en cohérence avec la nature du site. Il sera de hauteur suffisante et réglementaire.

Les accès au site seront clos en dehors des heures d'ouverture par des portails aux dimensions adaptées et en cohérence avec la nature du site.

L'accès sur la zone technique sera contrôlé.

➤ **Signalisation**

Dans le cadre des travaux de VRD, la signalisation routière horizontale et verticale sera prévue. Des panneaux d'indication et d'information seront posés. Ils permettront de renseigner les usagers et assurer la sécurité sur le site.

Un panneau à l'entrée du site précisera les heures d'ouvertures, ainsi que les modalités de dépôt et de circulation.

ANNEXE 2.1 – CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

Une enseigne adaptée sera également prévue.

Les dispositions concernant l'accès du site aux PMR seront prévues.

➤ **Aménagements paysagers**

Les travaux intègrent la préparation de l'aménagement des espaces verts sur l'ensemble du site.

Ils consistent en :

- Les terrassements nécessaires pour répondre aux exigences du concédant exprimées dans le programme ci-dessus et notamment limiter les nuisances potentielles sur le site, visuelles (stockage en hauteur), sonores (chargement des PL + Impact sonore des axes routiers), ...
- Recréer une ambiance en cohérence avec le lieu et propice au recueillement.
- La création d'un jardin paysager, intégrant un cheminement piéton vers le puit de dispersion du cimetière de SEJALAN,
- L'engazonnement, la création des haies, massifs nécessaires,
- La plantation d'arbres et arbustes. La taille des arbres et arbustes ainsi que le choix des essences devront permettre dès le démarrage de l'exploitation du site de répondre aux exigences du concédant (nuisance visuelle et ambiance).
- Les garanties de reprise adaptées.

2.5 DEFINITION DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

2.5.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

L'installation de crémation et de filtration, sera conforme à la réglementation française : CCTG, DTU, Normes, Règlements..., notamment :

- A l'Arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère
- Au Décret n° 94-1117 du 20 décembre 1994 relatif aux prescriptions applicables aux crématoriums.

Elle sera également conforme à :

- Hygiène et sécurité

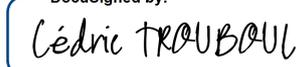
L'ensemble des installations devra être conforme aux exigences de la CRAM (cf. Document INRS ED 718 « Conception des lieux de travail » et ED 1392 « Sécurité et santé sur les lieux de travail »).

- Acoustique et vibrations

Outres les règles édictées dans les documents visés ci-dessus, il est précisé que les bruits émis par l'ensemble des installations doivent être aussi réduits que possibles.

Le niveau du bruit maxi toléré dans la partie publique est de 38 dBA.

- Sécurité incendie

DocuSigned by:

A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

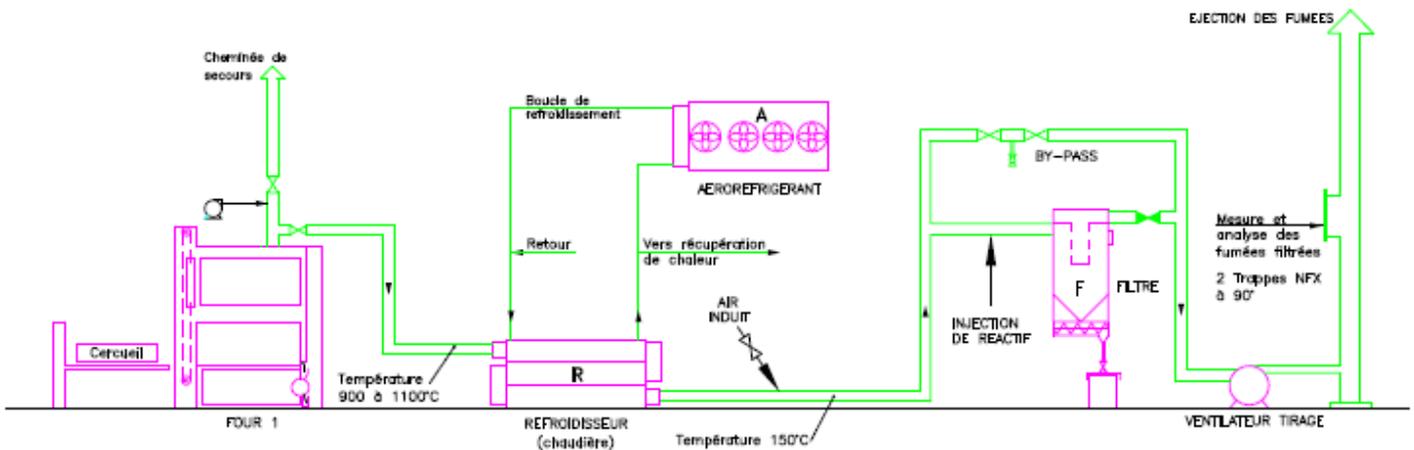
L'installation doit prendre en compte tous les aspects de la sécurité incendie que ce soit au niveau des données constructives (candidats) ou au niveau de la lutte contre l'incendie (dispositions à prendre).

- (Cahier des Clauses Techniques Générales) (C.C.T.G).

2.5.2 DESCRIPTION TECHNIQUE

L'installation de crémation avec filtration des fumées se composera :

- D'un système d'introduction ;
- D'un four de crémation avec une postcombustion réglementaire (2 secondes à 850°C), et d'une cheminée de secours (avec son ventilateur d'éjection) en cas d'incident sur les équipements de filtration ;
- D'un refroidisseur des fumées de combustion : les fumées sortie postcombustion sont à une température entre 900 et 1100°C, elles sont abaissées à 150°C pour pouvoir être filtrées ;
- D'une installation de filtration avec en amont une injection de réactif (mélange de chaux et de charbon actif ou mélange de bicarbonate de sodium et de charbon actif ou mélange de chaux et de « minsorb »...) pour neutralisation des éléments indésirables conformément aux normes en vigueur ;
- D'un ventilateur de tirage ;
- D'une cheminée d'évacuation équipée d'un système d'analyse en continu des gaz (enregistrement de CO, O₂, poussières) ;
- D'un aэрорéfrigérant en boucle sur le refroidisseur des fumées avec possibilité de récupération d'énergie ;
- D'un dispositif de régulation et de supervision de l'installation.



L'installation de filtration des fumées (gaine haute température, refroidisseur,) entraîne un dégagement thermique important et peut nécessiter d'installer une ventilation spécifique, doublée le cas échéant, d'un rafraîchissement.

Le local dans lequel est implanté le ventilateur de tirage doit faire l'objet d'une isolation phonique.

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
 A3AB08688036460...

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

2.5.2.1 Système d'introduction

Le système d'introduction sera entièrement automatique, néanmoins l'introduction devra pouvoir se faire en mode manuel.

Le système sera muni de sécurité interdisant l'introduction du cercueil lorsque la température de la chambre de combustion est inférieure à 350°C et supérieure à 900°C.

Le système d'introduction dans le four de crémation doit assurer la mise en place en moins de 20 secondes (ouverture porte, introduction du cercueil, fermeture porte).

2.5.2.2 Fours de crémation

Le four pourra être du type :

- Introduction du cercueil et extraction des calcius du même côté
- Introduction du cercueil d'un côté et extraction des calcius à l'opposé.

a) Chambre principale

Le four sera constitué d'une chambre de combustion principale.

Elle sera revêtue intérieurement d'un matériau réfractaire.

La porte d'introduction aura une dimension minimale de 1100 mm de largeur x 900 à 1000 mm de hauteur « four grande capacité ».

b) Postcombustion

Le four sera équipé au minimum d'une chambre de postcombustion. Le rôle de cette chambre est de maintenir les gaz de combustion à une température minimum de 850°C pendant 2 secondes. Sa conception devra être très soignée afin de respecter cette règle de façon impérative même dans les conditions les plus défavorables et à chaque instant de façon contrôlée et homogène.

c) Fumisterie - Isolation thermique

Les réfractaires utilisés seront soit des briques, soit des blocs béton, soit du béton.

Quelle que soit la zone du four, la température de peau ne devra être en aucun cas excéder 40°C (four en marche).

d) Air de combustion

L'alimentation en air de combustion devra être conçue de manière à assurer une combustion homogène et complète du cercueil et des gaz de combustion.

e) Brûleurs

L'installation sera équipée de brûleurs (principal ou secondaire) au gaz naturel. Ils seront obligatoirement équipés d'une détection de défaut de flamme ainsi que d'une sécurité température haute.

f) Ejection forcée des gaz de combustion « by-pass »

DocuSigned by:
Cédric TRAUBAUL
A3AB08688036460...

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

L'installation sera équipée d'une éjection forcée des gaz de combustion car en cas d'incident (durant un cycle de crémation) au niveau de la filtration, celui-ci devra pouvoir être by-passée. Cette éjection sera assurée par l'intermédiaire d'un ventilateur spécifique.

g) Décendrage

Le décendrage se fera manuellement. Les calcins seront dirigés dans une urne technique. Le dispositif sera équipé d'un système de refroidissement.

h) Instrumentation du four

Le four sera équipé de :

- Mesure de concentration en oxygène (dans les conditions réelles)
- Mesure en continu de la température de la chambre de combustion
- Mesure en continu de la température de la chambre de postcombustion (entrée-sortie)
- Mesure en continu de la concentration en oxygène à la sortie de la chambre de postcombustion
- Mesure de la dépression dans la chambre de combustion
- Mesure de la température gaine de sortie des gaz.

2.5.2.3 Filtration

La filtration a pour but d'épurer les gaz de façon à respecter les contraintes environnementales.

Rejets gazeux :

Les contraintes mesurées sont rapportées aux conditions de température 273°C, pression 101, 3kPa, à une teneur de 11 % d'oxygène exprimée sur gaz secs.

	Arrêté du 28/01/10 Annexe 1
Composés organiques exprimés en carbone total	20 mg/Nm ³
Oxydes d'azote exprimés en équivalent dioxyde d'azote (NOx)	500 mg/Nm ³
Monoxyde de carbone (CO)	50 mg/Nm ³
Poussières	10 mg/Nm ³
Acide chlorhydrique (HCl)	30 mg/Nm ³
Dioxyde de soufre (SO ₂)	120 mg/Nm ³
Dioxines et furanes	0,1 ng I-TEQ/Nm ³
Mercuré	0,2 mg/Nm ³

La filtration « Traitement de fumées » décrite est un procédé par voie sèche.

Le traitement de fumées devra être conçu pour une utilisation « multi-réactifs ».

Le traitement de fumées peut être décomposé de la façon suivante :

DocuSigned by:
Cédric TRAUBAU
A3AB08688036460...

ANNEXE 2.1 – CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

- a) Gaine de liaison avec by-pass
- b) Refroidissement des fumées
- c) Système de dosage et d'injection de réactifs
- d) Filtration des fumées
- e) Ventilateur de tirage et conduit d'exhaure des fumées
- f) Installations annexes : - stockage des réactifs
- production d'air comprimé.

2.5.2.4 Pulvérisation des calcius et mise en urne

Le pulvérisateur de calcius sera équipé d'un système de récupération automatique des objets métalliques. Il sera dépoussiéré. La mise en urne pourra être automatique ou manuelle. Elle sera équipée d'un système d'aspiration de poussières.

2.5.2.5 Casier réfrigéré température positive

Les casiers réfrigérés permettront la conservation de 3 cercueils.

2.5.3 CONTRAINTES D'EXPLOITATION

Une installation de crémation nécessite une alimentation en gaz (consommation de l'ordre de 600 à 650 kWh par crémation).

A chaque crémation, une quantité prédéterminée de réactif est injectée dans le système de filtration.

La quantité de réactif injecté est fonction de la masse et du taux de rejet souhaité. Cette quantité est en général de 500 g pour une crémation standard.

La quantité de poussières récupérées dans le filtre est d'environ 600 g.

L'ergonomie des systèmes de chargement de réactif et de récupération des poussières devra être particulièrement étudiée.

Les poussières récupérées dans le filtre sont stockées dans un fût standard de 220 l. Les fûts pleins sont évacués en CET de classe 1.

2.5.4 MAINTENANCE

Programme standard de maintenance

- Maintenance standard d'un four de crémation : 3 jours four froid tous les 6 mois
- Réfection des dalles de la sole toutes les 2 000 à 2 500 crémations environ
- Réfection complète du briquetage toutes les 8 000 à 10 000 crémations.
- Maintenance d'un système de filtration : 1 jour four froid tous les 6 mois
- Opérations de maintenance : vérification visuelle des manches
- Contrôle des organes de sécurité

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

- L'implantation des capteurs et accessoires devra être particulièrement étudiée de façon à ce que leur accès et leur maintenabilité soient aisés.

Maintenance décennale : le refroidisseur doit être entièrement inspecté tous les 10 ans - durée environ 2 semaines.

Le programme de maintenance est précisé par le concessionnaire dans le cadre de son mémoire.

2.5.5 PERSONNEL DU CREMATORIUM

Par rapport aux différentes compétences nécessaires au fonctionnement du site, plusieurs qualifications sont nécessaires. Le nombre de crémations envisagées et la taille du site ne permettent pas une différenciation stricte des postes, le personnel devra être multi fonctionnel et assurer tour à tour les responsabilités de personnel d'accueil, maître de cérémonie, conducteur de four,

Le nombre d'équivalent temps plein nécessaire au fonctionnement du site dépend en partie du nombre de crémations à réaliser.

Le nombre, l'organisation et les compétences des personnels prévus sur site est précisé par le concessionnaire dans le cadre de son mémoire.

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

NOMENCLATURE DES FICHES TYPOLOGIQUES DES LOCAUX

NB les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concédant pour la conception des locaux principaux
les espaces accessoires (coin ménage, CTA, gaines techniques, ...) non décrits ici sont à intégrer selon parti fonctionnel et architectural

PARTIE PUBLIQUE

01 - HALL D'ACCUEIL	# 15 m²
02 - BUREAU D'ACCUEIL - SALON D'ATTENTE	# 7,5 m²
03 - SALLE de CEREMONIE	# 110 m²
05 - SALON de présentation ou de visualisation/de remise des urnes	15 m²
05 - SALON de présentation ou salle de pause avec office	12 m²
06 - SANITAIRES PUBLICS	# 10 m²
07 - CIRCULATIONS	<10% surface utile

PARTIE TECHNIQUE

08 - SALLE D'INTRODUCTION	# 25 m²
09 - LOCAL FOUR	# 40 m² filtration incluse
10 - LOCAL FILTRATION	
11 - LOCAL ELECTRIQUE	# 5 m²
12 - LOCAL DE STOCKAGE DES URNES	# 3 m²
13 - BUREAU D'EXPLOITATION/ SALLE REUNION	# 10 m²
16 - SANITAIRES / VESTIAIRE PERSONNEL	# 6 m²
17 - HALL CERCUEILS	# 20 m²
17 - CIRCULATIONS	<10% surface utile

dénomination	repère / nom	01 - HALL D'ACCUEIL
fonction principale	<i>les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concédant pour la conception des locaux principaux</i>	accueil du public lors des cérémonies extension de la salle de cérémonie (public debout) grâce à de la retansmission vidéo
observations		utilisation occasionnelle en salle de cérémonie en cas de forte affluence (au-delà de la jauge de la salle de cérémonie)
équipements intégrés	<i>équipements mobiliers équipements spécifiques observations</i>	quelques assises périmétriques permanentes pupitres pour registres de condoléances
caractéristiques dimensionnelles	<i>surface local local intégré observations</i>	# 15 m² coin café équipé
second œuvre	<i>sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations</i>	carrelage antidérapant (+ plinthes) selon parti architectural + correction acoustique intégrée selon parti architectural + correction acoustique intégrée décoration intégrée selon parti architectural
acoustique	<i>temps de réverbération observations</i>	contrôlé protection contre les bruits parasites de toutes sortes (locaux mitoyens, process, parvis, ...)
éclairage	<i>éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations</i>	oui oui oui - éclairage fonctionnel et décoratif, selon parti architectural commandes locales + extinction centralisée
courants faibles	<i>réseau câblé téléphonie anti intrusion observations</i>	2 points avec écrans vidéos néant oui - détection volumétrique équipement pour report occasionnel de la sonorisation depuis salle de cérémonie
chauffage ventilation	<i>température (hiver) ventilation rafraîchissement observations</i>	contrôlée ventilation réglementaire limitation de l'échauffement estival par moyens statiques (isolation, occultation, ventilation)
installations sanitaires	<i>eau froide / chaude évacuation E.U observations</i>	branchements pour coin café évacuations associées
observations		

dénomination	repère / nom	02 - BUREAU D'ACCUEIL - SALON D'ATTENTE
fonction principale	<i>les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concedant pour la conception des locaux principaux</i>	bureau d'accueil administration - salon d'attente des familles En lien avec le hall d'acceuil et zone de circulation pour sortie
observations		jauge : 4 personnes assises
équipements intégrés	<i>équipements mobiliers équipements spécifiques observations</i>	agencement complet équipements audio-visuels
caractéristiques dimensionnelles	<i>surface local local intégré observations</i>	# 7,5 m²
second œuvre	<i>sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations</i>	carrelage antidérapant (+ plinthes) selon parti architectural + correction acoustique intégrée - Partie amovible pour élargissement possible vers la grande salle de cérémonie selon parti architectural + correction acoustique intégrée décoration intégrée selon parti architectural
acoustique	<i>temps de réverbération observations</i>	contrôlé protection contre les bruits parasites de toutes sortes (locaux mitoyens, process, parvis, ...)
éclairage	<i>éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations</i>	oui oui oui - éclairage fonctionnel et décoratif, selon parti architectural commande locale + extinction centralisée
courants faibles	<i>réseau câblé téléphonie anti intrusion observations</i>	2 points néant oui - détection volumétrique
chauffage ventilation	<i>température (hiver) ventilation rafraîchissement observations</i>	contrôlée ventilation réglementaire limitation de l'échauffement estival par moyens statiques (isolation, ventilation)
installations sanitaires	<i>eau froide / chaude évacuation E.U observations</i>	non non

observations	assises pour le public + intégration de rangements
--------------	--

dénomination	repère / nom	03 - SALLE de CEREMONIE
fonction principale	<i>les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concedant pour la conception des locaux principaux</i>	salle de cérémonie En lien avec le salon d'accueil et zone de circulation pour sortie séparation amovible pour reduire la capacité à environ 40 places assises
observations		jauge : 80 personnes assises (utilisation du hall d'accueil si affluence exceptionnelle)
équipements intégrés	<i>équipements mobiliers équipements spécifiques observations</i>	agencement complet équipements audio-visuels - Cloison amovible sur hall d'accueil
caractéristiques dimensionnelles	<i>surface local local intégré observations</i>	# 110 m²
second œuvre	<i>sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations</i>	selon parti architectural selon parti architectural + correction acoustique intégrée - Partie amovible pour élargissement possible vers hall d'accueil selon parti architectural + correction acoustique intégrée décoration intégrée selon parti architectural
acoustique	<i>temps de réverbération observations</i>	contrôlé protection contre les bruits parasites de toutes sortes (locaux mitoyens, process, parvis, ...)
éclairage	<i>éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations</i>	oui + vues éloignées paysagées oui oui - éclairage fonctionnel et décoratif, selon parti architectural commande locale + extinction centralisée
courants faibles	<i>réseau câblé téléphonie anti intrusion observations</i>	2 points avec écrans vidéos + 1 point avec vidéoprojecteur + écran rétractable + régie néant oui - détection volumétrique équipement sono/vidéo complet - y compris micros, régie, avec lecteurs, amplificateurs, égaliseur, ... possibilité de vidéo -visualisation de l'introduction du cercueil
chauffage ventilation	<i>température (hiver) ventilation rafraîchissement observations</i>	contrôlée ventilation réglementaire limitation de l'échauffement estival par moyens statiques (isolation, ventilation)
installations sanitaires	<i>eau froide / chaude évacuation E.U observations</i>	non non

observations	assises pour le public mobilier et équipements funéraires + intégration de rangements
--------------	--

dénomination	repère / nom	05 - SALON de présentation ou de visualisation/de remise des urnes
fonction principale	<i>les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concédant pour la conception des locaux principaux</i>	Présentation cercueil ou présentation de la mise à la flamme sur écran vidéo et remise des urnes Posibilité de recevoir un cercueil et qq places assises en périphérie
observations		conception générale propice au recueillement
équipements intégrés	<i>équipements mobiliers équipements spécifiques observations</i>	local meublé 4 à 6 places assises équipements audio-visuels intégrés
caractéristiques dimensionnelles	<i>surface local local intégré observations</i>	15 m²
second œuvre	<i>sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations</i>	selon parti architectural selon parti architectural + correction acoustique intégrée selon parti architectural + correction acoustique intégrée décoration intégrée selon parti architectural
acoustique	<i>temps de réverbération observations</i>	contrôlé protection contre les bruits parasites de toutes sortes (locaux mitoyens, process, parvis, ...)
éclairage	<i>éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations</i>	oui oui oui - éclairage fonctionnel et décoratif, selon parti architectural
courants faibles	<i>réseau câblé téléphonie anti intrusion observations</i>	oui, 2 points néant non
chauffage ventilation	<i>température (hiver) ventilation rafraîchissement observations</i>	contrôlée ventilation réglementaire limitation de l'échauffement estival par moyens statiques (isolation, occultation, ventilation)
installations sanitaires	<i>eau froide / chaude évacuation E.U observations</i>	non non
observations		

dénomination	repère / nom	05 - SALON de présentation ou salle de pause avec office
fonction principale	<i>les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concédant pour la conception des locaux principaux</i>	Présentation cercueil ou salle de pause avec office Posibilité de recevoir un cercueil et qq places assises en périphérie
observations		conception générale propice au recueillement
équipements intégrés	<i>équipements mobiliers équipements spécifiques observations</i>	local meublé 4 à 6 places assises + placars et évier masqués par cloison mobile Micro onde et réfrigérateur top
caractéristiques dimensionnelles	<i>surface local local intégré observations</i>	12 m²
second œuvre	<i>sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations</i>	selon parti architectural selon parti architectural + correction acoustique intégrée selon parti architectural + correction acoustique intégrée décoration intégrée selon parti architectural
acoustique	<i>temps de réverbération observations</i>	contrôlé protection contre les bruits parasites de toutes sortes (locaux mitoyens, process, parvis, ...)
éclairage	<i>éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations</i>	oui oui oui - éclairage fonctionnel et décoratif, selon parti architectural
courants faibles	<i>réseau câblé téléphonie anti intrusion observations</i>	oui, 2 points néant non
chauffage ventilation	<i>température (hiver) ventilation rafraîchissement observations</i>	contrôlée ventilation réglementaire limitation de l'échauffement estival par moyens statiques (isolation, occultation, ventilation)
installations sanitaires	<i>eau froide / chaude évacuation E.U observations</i>	non non
observations		

dénomination	repère / nom	06 - SANITAIRES PUBLICS
fonction principale	<i>les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concédant pour la conception des locaux principaux</i>	sanitaires pour le public F, H + PMR
observations		local accessible depuis le hall d'accueil et le dégagement salle de convivialité (double-accès)
équipements intégrés	<i>équipements mobiliers équipements spécifiques observations</i>	WC, paillasses, lavabos, miroirs et tous accessoires
caractéristiques dimensionnelles	<i>surface local local intégré observations</i>	# 10 m²
second œuvre	<i>sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations</i>	carrelage antidérapant (+ plinthes) faïences toute hauteur selon parti architectural décoration intégrée selon parti architectural
acoustique	<i>temps de réverbération observations</i>	non contrôlé
éclairage	<i>éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations</i>	oui (+ barreaudages de protection) oui oui commande locale sur détection de présence
courants faibles	<i>réseau câblé téléphonie anti intrusion observations</i>	néant néant néant
chauffage ventilation	<i>température (hiver) ventilation rafraîchissement observations</i>	contrôlée ventilation réglementaire limitation de l'échauffement estival par moyens statiques (isolation, occultation, ventilation)
installations sanitaires	<i>eau froide / chaude évacuation E.U observations</i>	oui oui
observations		

dénomination	repère / nom	07 - CIRCULATIONS
fonction principale	<i>les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concédant pour la conception des locaux principaux</i>	desserte locaux accessibles au public
observations		agencement selon projet architectural
équipements intégrés	<i>équipements mobiliers équipements spécifiques observations</i>	
caractéristiques dimensionnelles	<i>surface local local intégré observations</i>	selon projet architectural < 10% de la surface utile
second œuvre	<i>sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations</i>	carrelage antidérapant (+ plinthes) selon parti architectural selon parti architectural + correction acoustique intégrée décoration intégrée selon parti architectural
acoustique	<i>temps de réverbération observations</i>	contrôlé
éclairage	<i>éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations</i>	oui (+ barreaudages de protection) néant oui commande locale + extinction centralisée
courants faibles	<i>réseau câblé téléphonie anti intrusion observations</i>	néant néant oui
chauffage ventilation	<i>température (hiver) ventilation rafraîchissement observations</i>	contrôlée ventilation réglementaire limitation de l'échauffement estival par moyens statiques (isolation, occultation, ventilation)
installations sanitaires	<i>eau froide / chaude évacuation E.U observations</i>	néant néant
observations		

dénomination	repère / nom	08 - SALLE D'INTRODUCTION
fonction principale	<i>les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concédant pour la conception des locaux principaux</i>	chargement du four visualisation de la mise à la flamme par caméra
observations		
équipements intégrés	<i>équipements mobiliers équipements spécifiques observations</i>	matériel d'introduction, yc câblage matériel vidéo (caméra + moniteur en salle de visualisation + câblages) lisses de protection des murs contre les frottement chariots / désenfumage du local par ouvrants
caractéristiques dimensionnelles	<i>surface local local intégré observations</i>	# 25 m² néant
second œuvre	<i>sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations</i>	carrelage antidérapant (+ plinthes) selon parti architectural selon parti architectural traitement sobre mais noble (transmission vidéo)
acoustique	<i>temps de réverbération observations</i>	à limiter par matériaux absorbants sous plafond
éclairage	<i>éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations</i>	oui oui oui commande locale
courants faibles	<i>réseau câblé téléphonie anti intrusion observations</i>	oui oui - 1 point néant
chauffage ventilation	<i>température (hiver) ventilation rafraichissement observations</i>	contrôlée limitation de la température estivale à température extérieure + 5 °C limitation de l'échauffement par moyens statiques (isolation, ventilation)
installations sanitaires	<i>eau froide / chaude évacuation E.U observations</i>	néant néant
observations		

dénomination	repère / nom	09 - LOCAL FOUR
fonction principale	<i>les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concédant pour la conception des locaux principaux</i>	four tous auxiliaires (pulvérisation calcius, plan de travail, rangements, air comprimé, ... selon besoin process)
observations		
équipements intégrés	<i>équipements mobiliers équipements spécifiques observations</i>	meublier associé au process désenfumage du local par ouvrants
caractéristiques dimensionnelles	<i>surface local local intégré observations</i>	# 40 m² filtration incluse
second œuvre	<i>sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations</i>	béton peint antidérapant enduits en partie basse - revêtement acoustique en partie haute - teinte claire revêtement acoustique teinte claire
acoustique	<i>temps de réverbération observations</i>	contrôlé stricte isolation acoustique par rapport aux espaces publics intérieurs ou extérieurs
éclairage	<i>éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations</i>	si oui (+ barreaudages de protection) oui oui - 400 lux sur postes de travail commande locale
courants faibles	<i>réseau câblé téléphonie anti intrusion observations</i>	oui - 2 points oui - 1 point non
chauffage ventilation	<i>température (hiver) ventilation rafraîchissement observations</i>	contrôlée par ventilation mécanique insonorisée limitation de la température estivale à température extérieure + 5 °C limitation de l'échauffement par moyens statiques (isolation, ventilation)
installations sanitaires	<i>eau froide / chaude évacuation E.U observations</i>	oui - 1 point avec évier et pailasse oui siphons de sol
observations		les équipements extérieurs (aéroréfrigérateurs, ...) ne devront pas générer d'émergence sonore perceptible par le public où qu'il soit (parking, parvis, jardin cinéraire, ...)

dénomination	repère / nom	10 - LOCAL FILTRATION
fonction principale	<i>les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concédant pour la conception des locaux principaux</i>	traitement de fumée tous auxiliaires selon besoin process
observations		
équipements intégrés	<i>équipements mobiliers équipements spécifiques observations</i>	meublier associé au process désenfumage du local par ouvrants
caractéristiques dimensionnelles	<i>surface local local intégré observations</i>	# 40 m² local Four inclus
second œuvre	<i>sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations</i>	béton peint antidérapant revêtement acoustique teinte claire enduits en partie basse - revêtement acoustique en partie haute - teinte claire
acoustique	<i>temps de réverbération observations</i>	contrôlé stricte isolation acoustique par rapport aux espaces publics intérieurs ou extérieurs
éclairage	<i>éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations</i>	si oui (+ barreaudages de protection) oui (limitation de l'échauffement estival) oui - 400 lux sur postes de travail commande locale + extinction centralisée
courants faibles	<i>réseau câblé téléphonie anti intrusion observations</i>	oui - 2 points oui - 1 point non
chauffage ventilation	<i>température (hiver) ventilation rafraîchissement observations</i>	contrôlée par ventilation mécanique insonorisée limitation de la température estivale à température extérieure + 5 °C limitation de l'échauffement par moyens statiques (isolation, ventilation)
installations sanitaires	<i>eau froide / chaude évacuation E.U observations</i>	oui - 1 point avec évier et pailasse oui siphons de sol
observations		

dénomination	repère / nom	11 - LOCAL ELECTRIQUE
fonction principale implantation observations		local équipements électrique MT proche du local des fours
équipements intégrés	équipements mobiliers équipements spécifiques observations	
caractéristiques dimensionnelles	surface local local intégré observations	# 5 m ²
second œuvre	sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations	béton peint antidérapant enduits peints peints
acoustique	temps de réverbération observations	non contrôlé
éclairage	éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations	oui (+ barreaudages de protection) oui (limitation de l'échauffement estival) oui - 400 lux sur postes de travail commande locale + extinction centralisée
courants faibles	réseau câblé téléphonie anti intrusion observations	oui - 1 point oui - 1 point oui
chauffage ventilation	température (hiver) ventilation rafraîchissement observations	contrôlée limitation de la température à 28 °C maxi limitation de l'échauffement estival par moyens statiques (isolation, occultation, ventilation)
installations sanitaires	eau froide / chaude évacuation E.U observations	néant néant
observations		

dénomination	repère / nom	12 - LOCAL DE STOCKAGE DES URNES
fonction principale	<i>les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concédant pour la conception des locaux principaux</i>	stockage des urnes
observations		
équipements intégrés	<i>équipements mobiliers équipements spécifiques observations</i>	rack de rangement de urnes/DASRI si besoin
caractéristiques dimensionnelles	<i>surface local local intégré observations</i>	# 3 m² néant
second œuvre	<i>sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations</i>	béton peint antidérapant enduits peints peints
acoustique	<i>temps de réverbération observations</i>	non contrôlé
éclairage	<i>éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations</i>	néant néant oui commande locale
courants faibles	<i>réseau câblé téléphonie anti intrusion observations</i>	non oui - 1 point oui
chauffage ventilation	<i>température (hiver) ventilation rafraîchissement observations</i>	contrôlée ventilation réglementaire néant
installations sanitaires	<i>eau froide / chaude évacuation E.U observations</i>	néant néant
observations		

dénomination	repère / nom	13 - BUREAU D'EXPLOITATION/ SALLE REUNION
fonction principale	<i>les fiches typologiques précisent les objectifs fonctionnels et qualitatifs voulus par le Concédant pour la conception des locaux principaux</i>	bureau affectés aux agents (préparation de cérémonie,réunions ...)
observations		
équipements intégrés	<i>équipements mobiliers équipements spécifiques observations</i>	local entièrement meublé, dont coin bureau + coin réunion - Placard avec rayonnage dans le bureau
caractéristiques dimensionnelles	<i>surface local local intégré observations</i>	# 10 m²
second œuvre	<i>sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations</i>	selon parti architectural selon parti architectural selon parti architectural + correction acoustique intégrée décoration intégrée selon parti architectural
acoustique	<i>temps de réverbération observations</i>	contrôlé
éclairage	<i>éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations</i>	oui oui oui - éclairage fonctionnel selon parti architectural commande locale
courants faibles	<i>réseau câblé téléphonie anti intrusion observations</i>	oui, 3 points oui, 2 points oui
chauffage ventilation	<i>température (hiver) ventilation rafraîchissement observations</i>	contrôlée ventilation réglementaire limitation de l'échauffement estival par moyens statiques (isolation, occultation, ventilation)
installations sanitaires	<i>eau froide / chaude évacuation E.U observations</i>	néant néant
observations		

dénomination	repère / nom	16 - SANITAIRES / VESTIAIRE PERSONNEL
fonction principale implantation observations		sanitaires et vestiaire pour le personnel F - H + 1 cabine douche accessible aux PMR + 1 espace lavabos commun
équipements intégrés	équipements mobiliers équipements spécifiques observations	WC, paillasses, lavabos, miroirs, mobilier vestiaire, douche et tous accessoires
caractéristiques dimensionnelles	surface local local intégré observations	# 6 m ²
second œuvre	sols murs et cloisons plafonds - faux plafonds observations	carrelage antidérapant (+ plinthes) faïences toute hauteur peints
acoustique	temps de réverbération observations	non contrôlé
éclairage	éclairage naturel protection solaire éclairage artificiel observations	oui (+ barreaudages de protection) oui oui commande locale sur détection de présence
courants faibles	réseau câblé téléphonie anti intrusion observations	néant néant néant
chauffage ventilation	température (hiver) ventilation rafraîchissement observations	contrôlée ventilation réglementaire limitation de l'échauffement estival par moyens statiques (isolation, occultation, ventilation)
installations sanitaires	eau froide / chaude évacuation E.U observations	oui oui
observations		

Département de la LOZERE



VILLE DE MENDE

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION,
LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

ANNEXE 2.3 – CONTENU DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

	SIEGE	IMPLANTATION LOCALE
 Cabinet MERLIN Groupe MERLIN	6 rue Grolée 69 289 LYON Cedex 02 Tél : 04 72 32 56 00 Fax : 04 78 38 37 85	38 route de Séverac 12 850 ONET-LE-CHATEAU (RODEZ) Tél : 05 65 68 13 59
Loiré – Henochsberg & Associé <i>Avocats à la Cour</i>		9 rue de Châteaudun 75009 PARIS Téléphone : 01-81-70-36-25 Télécopie : 01-88-32-72-38 E-mail : xl@lhavocats.com
 Appi Alsace process projets industriels		40 rue Jean Monnet Melpark 68200 MULHOUSE Téléphone : 03 89 33 00 00 Télécopie : 03 89 32 27 26 E-mail : appi@appi68.com

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-013-A

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

SOMMAIRE

1. CADRE REGLEMENTAIRE : NECESSITE OU NON D'UNE ENQUETE PUBLIQUE ET D'UNE ETUDE D'IMPACT 3
2. PROCEDURE D'ETUDE D'IMPACT3
3. CONTENU DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE4

DocuSigned by:

Cédric TROUBOU

A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

1. CADRE REGLEMENTAIRE : NECESSITE OU NON D'UNE ENQUETE PUBLIQUE ET D'UNE ETUDE D'IMPACT

Le crématorium est un service public industriel et commercial facultatif.

La circulaire du ministère de l'intérieur B9700211 C dispose que cette mission de service public comprend :

- La construction et l'entretien du crématorium ;
- L'ensemble des opérations liées à la crémation des personnes décédées ; de la réception du corps à la remise de l'urne à la famille (opération de crémation, location des salons de recueillement et des salles de cérémonie) ;
- La crémation des restes des corps exhumés à la demande des communes après reprise de concession ;
- L'incinération des pièces anatomiques d'origine humaine (PAOH) à la demande des établissements de santé.

L'article L.2223-40 du CGCT dispose que « *Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale sont seuls compétents pour créer et gérer les crématoriums et les sites cinéraires...* ».

Cet article indique que l'initiative de la création relève d'une délibération du conseil délibérant.

Auparavant, la création d'un crématorium par une commune ou communauté de communes devait faire l'objet d'une autorisation préfectorale accordée après enquête publique.

Mais la réglementation sur les études d'impact et donc sur les crématoriums a changé au 1er janvier 2017.

La création ou l'extension d'un crématorium n'est dorénavant plus soumise à étude d'impact systématique mais à examen au cas par cas. Il faut donc dans un premier temps faire une demande d'examen au cas par cas (formulaire cerfa 14734*02 argumenté). A l'issue de l'examen de cette demande par l'autorité environnementale (délai de 35 jours), deux cas de figures peuvent se présenter :

- L'étude d'impact et l'enquête publique ne sont pas nécessaires ; dans ce cas, la seule procédure est celle relative aux aspects sanitaires (agrément, inspection...)
- L'étude d'impact et l'enquête publique sont nécessaires.

2. PROCEDURE D'ETUDE D'IMPACT

2 étapes sont nécessaires pour l'instruction complète du dossier.

1^{ère} étape : autorisation administrative

La création ou l'extension d'un crématorium est autorisée par arrêté préfectoral pris après :

- Dépôt d'un dossier en préfecture
- Enquête publique
- Avis du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.

DocuSigned by:

Cédric TROUBAUL

A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

La délibération de l'assemblée sollicitant la création d'un crématorium doit en définir, dès le stade de la demande, le mode de gestion futur (gestion directe par la collectivité ou gestion déléguée).

Ce dossier qui fera l'objet d'une enquête publique sera ensuite soumis à l'avis du Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques) qui délivre son avis.

Un arrêté préfectoral est ensuite pris autorisant la création du crématorium.

2^{ème} étape : habilitation funéraire

La demande d'habilitation (ou modification en cas d'une habilitation existante) pour y inclure le crématorium avec les pièces suivantes :

- Demande écrite
- Kbis récent
- Conformité du crématorium par les organismes de contrôle agréés et par l'ARS.

3. CONTENU DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Contenu de l'étude d'impact

Le concessionnaire produit sur la base de son avant-projet, un dossier complet permettant de déclencher la procédure d'étude d'impact. Le concessionnaire prévoit dans le cadre de son offre un accompagnement constant de la procédure afin que ce volet administratif ne pénalise pas la durée globale du contrat. Il mettra en œuvre les moyens nécessaires pour répondre aux exigences de l'administration dans le cadre de cette procédure, mais aussi de l'instruction du Permis de construire qui sera également déposé par le Concessionnaire.

Le concessionnaire prévoit de rencontrer les services instructeurs préalablement au dépôt du dossier pour prendre en compte les remarques préliminaires de l'administration.

Le contenu de l'étude d'impact est précisé à l'article R122-5 du Code de l'environnement. Le concessionnaire s'y conformera.

Par ailleurs, nous détaillons ci-après le contenu du dossier d'étude d'impact avec les éléments minimaux qui sont à produire par le concessionnaire.

Le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, ouvrages et aménagements projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.

Le contenu de l'étude d'impact comprend :

- Une description du projet comportant des informations relatives à sa conception et à ses dimensions, y compris, en particulier, une description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet et des exigences techniques en matière d'utilisation du sol lors des phases de construction et de fonctionnement et, le cas échéant, une description des principales caractéristiques des procédés de stockage, de production et de fabrication, notamment mis en œuvre pendant l'exploitation, telles que la nature et la quantité des matériaux utilisés, ainsi qu'une estimation des types et des quantités des résidus et des émissions attendus résultant du fonctionnement du projet proposé. Une notice Hygiène et sécurité du personnel complètera cette description pour garantir que toutes les dispositions sont prises.

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

- Une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, portant notamment sur la population, la faune et la flore, les habitats naturels, les sites et paysages, les biens matériels, les continuités écologiques telles que définies par l'article L. 371-1, les équilibres biologiques, les facteurs climatiques, le patrimoine culturel et archéologique, le sol, l'eau, l'air, le bruit, les espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs, ainsi que les interrelations entre ces éléments. A cette fin, une étude faune- flore a été réalisée sur la parcelle et aux alentours (bosquets, haies et bois) par le concessionnaire en prévoyant si nécessaire plusieurs campagnes permettant de balayer les différentes périodes favorables à ces études.
- Une analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaire (y compris pendant la phase des travaux) et permanents, à court, moyen et long terme, du projet sur l'environnement, en particulier sur les éléments énumérés au paragraphe précédent et sur la consommation énergétique, la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses), l'hygiène, la santé, la sécurité, la salubrité publique, ainsi que l'addition et l'interaction de ces effets entre eux. A cette fin, le concessionnaire prévoit la réalisation d'une étude de dispersion des fumées, un état initial bruit, une étude de danger avec la caractérisation des scénarii incendie possible et une étude foudre.
- Une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :
 - ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ;
 - ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.
- Une esquisse des principales solutions de substitution examinées par le pétitionnaire et les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet présenté a été retenu.
- Les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie par le document d'urbanisme opposable.
- Les mesures prévues pour éviter les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités, compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets. Les mesures compensatoires seront étudiées au niveau Avant Projet détaillé.
- Une présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet sur l'environnement et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré
- Une description des difficultés éventuelles
- Les noms et qualités précises et complètes
- Un résumé non technique.

Le dossier sera remis pour avis à la Commune de LA VILLE DE MENDE préalablement à son dépôt en préfecture.

DocuSigned by:
Cédric TROUBAUL
A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

Contenu du dossier de l'enquête publique :

Le dossier, à transmettre en 5 exemplaires, doit comporter, outre l'étude d'impact précitée, les pièces suivantes :

- Demande d'autorisation de création d'un crématorium formulée par écrit, précisant le lieu d'implantation du projet
- Un avant-projet sommaire comprenant un plan des façades et de distribution de l'intérieur du bâtiment, un plan de masse et un plan de situation (ces plans doivent être obligatoirement certifiés par un architecte)
- Délibération du conseil communautaire décidant la création ou l'agrandissement du crématorium
- Notice explicative établissant la conformité du bâtiment avec les prescriptions réglementaires
- Bilan prévisionnel d'activités
- Projet de règlement intérieur
- Projet d'avis au public détaillant les modalités du projet envisagé.

(L'avis est ensuite publié, à la charge du demandeur, dans 2 journaux régionaux ou locaux).

DocuSigned by:
Cédric TRAUBOU
A3AB08688036460...

Département de la LOZERE



VILLE DE MENDE

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION,
LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

**ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A
REEMPLIR**

	SIEGE	IMPLANTATION LOCALE
 <p>Cabinet MERLIN Groupe MERLIN</p>	6 rue Grolée 69 289 LYON Cedex 02 Tél : 04 72 32 56 00 Fax : 04 78 38 37 85	38 route de Séverac 12 850 ONET-LE-CHATEAU (RODEZ) Tél : 05 65 68 13 59
<p>Loiré – Henochsberg & Associé <i>Avocats à la Cour</i></p>		9 rue de Châteaudun 75009 PARIS Téléphone : 01-81-70-36-25 Télécopie : 01-88-32-72-38 E-mail : contact@lhavocats.com
 <p>Appi Alsace process projets industriels</p>		40 rue Jean Monnet Melpark 68200 MULHOUSE Téléphone : 03 89 33 00 00 Télécopie : 03 89 32 27 26 E-mail : appi@appi68.com

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-014-A

DocuSigned by:

Cédric TROUBOU

A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

1 - Système d'introduction	Unités	Contraintes imposées	Proposition candidat
• Système d'introduction			
- Hauteur d'introduction /sol	mm		Hauteur variable (mini 360)
- Vitesse d'introduction	m/s		0,6 m/s
- Temps d'introduction	s	≤ 20	<20

DocuSigned by:

A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIR

GROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

• FOUR GRANDE CAPACITE	Unités	Contraintes imposées	Proposition candidat
- Dimensions générales Lxlxh	mm		2150x3730x3300
- Masse totale	kg		13500
- Construction (réassemblée ou chantier)			chantier
- Position du bas de la porte d'introduction par rapport à la base du four	mm		1040
- Puissance thermique totale	kW		700
- Déperdition surfacique de chaleur	kW / m ²		0.5
- Déperdition totale de chaleur	kW		14
a1) Chambre de combustion grande capacité			
• Dimensions (Lxlxh)	mm		2500x105x880
• Volume	m ³		2.43
• Porte d'introduction (dimensions)	mm	≥ 1000 x ≥ 900	1240x1160
• Température normale du fonctionnement	t°		700-1100
• Dimensions du cercueil maxi admissibles	L x l x ht		2350x1050x700
b1) Chambre de postcombustion			
• Température	°C	≥ 850	850
• Temps de séjour des gaz	s	≥ 2	>2
• Dimensions (Lxlxh)	mm		Labyrinthe/3.2m3
c1) Fumisterie et isolation			
• Caractéristiques de réfractaire de la sole (épaisseur, composition...)			Blocs réfractaire Long Life 105 mm
• Caractéristiques des autres réfractaires			Idem + alumine
• Isolation extérieure			
- Type			Silicate de calcium
- Matériaux			Isolation micropore
- Epaisseur			75mm + 25mm
• Protection extérieure type	mm		Lame d'air et habillage 50 mm
• Température de peau	°C	≤ 40	<40
d1) Air de combustion			
• Ventilateurs (pour chaque ventilateur)			
- Débit	m ³ /h		2000
- pression totale	Pa		6500
- vitesse de rotation	t/min		2350
- puissance installée	kW		5.5
- puissance absorbée	kW		3.5
- bruit à 1 mètre	dBA	≤ 70	<70
• Gaine de distribution section	mm		200
e1) Brûleurs			
• Nombre de brûleurs			2
• Caractéristiques (pour chaque brûleur)			
- Marque			FT LEEDS
- Puissance nominale	kW		350
- Consommation en gaz naturel (débit maxi)	m ³ /h		35

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIR

GROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

DocuSigned by:

Cédric TROUBOU

A3AB08688036460...

Page 3/14

VILLE DE MENDE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

	Unités	Contraintes imposées	Proposition candidat
f1) Ejection forcée de gaz – by-pass			
• Débit des gaz dans la cheminée de by-pass	m ³ /h		5150
• Vitesse dans la cheminée de by-pass	m/s	≥ 8	>10
• Température des gaz	t°C		420
Ventilateur de by-pass :			
- Pression totale	Pa		6500
- Vitesse de rotation	tr/min		2900
- Puissance installée	kW		7.5
- Puissance absorbée	kW		Variable jusqu'à 6
- Bruit à 1 mètre	dBA	≤ 70	<70
g1) Décendrage			
• Temps de refroidissement des calcus dans l'urne technique	min	20 maxi	15
• Température garantie	t°C		<50

DocuSigned by:

Cédric TROUBOU

A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIR

GROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le Erreur ! Source du renvoi introuvable.

Page 4/14

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

	Unités	Contraintes imposées	Proposition candidat
h) Instrumentation			
• Mesure de concentration en O ²			
- Marque			Fuji
- Type			ZRM/ZFK
• Mesure en continu de la température dans la chambre de combustion			
- Marque			REX
- Type			CB 103
• Mesure en continu de la température dans la chambre de postcombustion (entrée-sortie)			
- Marque			REX
- Type			CB 103
• Mesure en continu de la concentration en oxygène à la sortie de la chambre de post combustion			
- Marque			Fuji
- Type			ZRM/ZFK
• Mesure de la dépression dans la chambre de combustion			
- Marque			Skil
- Type			222-D-1"
• Mesure de la température gaine de sortie des gaz			
- Marque			REX
- Type			CB 103
• Contrôle commande supervision			
- Type			Mitsubishi
- Marque			FX3U
- Visu			SCADA Opsoft
. nombre de vues d'écran			6/3

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

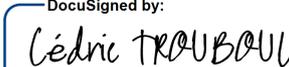
ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIR

GROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

3 - Filtration	Unités	Contraintes imposées	Proposition candidat
Une filtration pour 1 four			
a) Gaine de liaison et by pass			
• Température des gaz	°C		850-1100
• Débit nominal	m³/h		4025
• Débit maxi	m³/h		5310
• Dimension de la gaine	mm		400
• Vitesse nominale	m/s		9
• Vitesse maximale	m/s		12
• Matériaux - nuance			Acier carbone+refractaire
• Calorifuge ep	mm		Total 175
b) Refroidissement des gaz			
Equipement horizontal ou vertical : choix suivant implantation			1 chaudière compacte/four
Echangeur fumée/eau			Horizontal
• Température d'entrée des gaz	°C	1100	800
• Température de sortie des gaz	°C	150	150
• Vitesse des gaz	m/s		-
• Surface d'échange	m²		-
• Type de chaudière			Tubes de fumée
• Disposition des parcours			Superposés
• Nombre de passage			2
• Pression de timbre	MPa		0.6
• Température entrée eau	°C		80
• Température sortie eau	°C	95	100
• Débit d'eau nominal	m³/h		20
• Débit maxi d'eau	m³/h		-
• Puissance thermique nominale	kW		405
• Puissance thermique maximale	kW		600
• Perte de charge côté gaz	Pa		1485
• Perte de charge côté eau	Pa		72000
• Dimensions L x l x h	mm		3100x 770 x 1850
• Masse	kg		DIN: BS EN1025 S275 (1.0044)
• Système de nettoyage des surfaces d'échange			
- Type			Air Choc
- Energie utilisée			Pneumatique
- Consommation			8m³/h
- Fréquence			1x jour
• Rendement de la chaudière à capacité nominale	%		>90
• Epaisseur calorifuge	mm		90
• Température de peau	°C	≤ 40	<40
• Système de préchauffage ?			oui

DocuSigned by:

A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIR

GROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

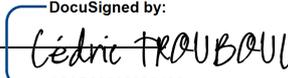
	Unités	Contraintes imposées	Proposition candidat
• Système de refroidissement secondaire			
- Type			Aéro-refrigérant
- Surface d'échange	m ²		500
- Débit des ventilateurs	m ³ /h		37
- Puissance installée	kW		5.32
- Puissance absorbée	kW		4.4
- Bruit à 10 mètres	dBA	< 40	<40
- Dimensions L x l x h	mm		2400x2400x1400
- Masse	kg		841 en eau
• Pompes de circulation			
- Nombre	u		1
- Débit	m ³ /h		21
- Vitesse de rotation de la roue	tr/min		2900
- Puissance installée	kW		2.2
- Puissance absorbée	kW		1.9
- Bruit à 1 mètre	dBA	≤ 70	<80
- Traitement d'eau type			30% glycol

	Unités	Contraintes imposées	Proposition candidat
c) Système de dosage et d'injection de réactif			
• système de dosage - type			Trantec
- puissance installée	kW		0.37
- puissance absorbée	kW		0.20
• Type d'injection			Venturi
• Nombre	u		1
• Diamètre ou section	mm		60
• Vitesse de la veine gazeuse	m/s		Jusqu'à 8
• Concentration	g/m ³		12
• Consommation	g/crém.		600
• Réactif préconisé			Factivate 20
d) Filtration des gaz			
• Type de filtres			Manches
• Nombre d'éléments de filtration	u		30
• Média filtrant, nature			PTFE
• Surface totale de filtration	m ²		55
• Débit de fumée pour calcul	m ³ /h		1790
• Débit de fumée maxi admissible	m ³ /h		2470
• Débit nominal	m ³ /h		1790
• Température de fumée calcul	°C		160
• Température de fumée maxi admissible	°C		200
• Taux de travail au débit minimal	m ³ /m ² /h		29.8
• Perte de charge au débit nominal	Pa		600
• Puissance installée	kW		0.1
• Puissance absorbée	kW		0.1
• Consommation d'air comprise de décolmatage	Nm ³ /h		12

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIR

GROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

DocuSigned by:

A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

• Pression d'air requise	MPa		0.6
• Réchauffage du filtre			
- Type			tracage
- Puissance installée	kW		3
- Puissance absorbée	kW		3
• Epaisseur calorifuge	mm		100
• Température de peau	°C	≤ 40	35
• Extraction des poussières			
- Type			Vis hélicoïdale
Si sas alvéolaire :			
- capacité par tour	dm ³		100
- vitesse de rotation	tr/min		Variateur de contrôle, environ 20
- puissance installée	kW		1.1
- puissance absorbée	kW		0.5
• Récupération des poussières			
- Type			Fut acier
- Capacité	dm ³		60
• Dimensions L x l x h	mm		H650 Ø400
• Masse	kg		40

	Unités	Contraintes imposées	Proposition candidat
e) Ventilateur et conduit d'exhaure des gaz			
• Ventilateur de tirage			
- type		centrifuge	centrifuge
- vitesse variable	O/N		Oui
- débit de calcul (à température de calcul)	m ³ /h		1721
- débit maxi admissible (à température maxi)	m ³ /h		3800
- débit nominal (à température nominale)	m ³ /h		1791
- pression totale : de calcul	Pa		7000
- pression maxi	Pa		6000
- pression nominale	Pa		3000
- température de calcul	°C		160
- température maxi admissible	°C		200
- température nominale	°C		160
- vitesse de rotation	tr/min		Variable jusqu'à 2900
- puissance installée	kW		18
- puissance absorbée	kW		Jusqu'à 15
- bruit à 1 mètre	dBA	≤ 70	<70
- dimensions L x l x h	mm		800x800x1300
- masse	kg		550

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIR

GROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

DocuSigned by:

Cédric TRAUBAU

A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

• Conduit d'exhaure des gaz			
- Diamètre intérieur du conduit	mm		250
- Diamètre à l'éjection	mm		250
• Caractéristiques et nature des matériaux			Acier carbone
• Isolation			
- nature			Laine minérale
- épaisseur	mm		50
• Température sortie des fumées (calcul)	°C		150
• Température maxi admissible de sortie de fumée	°C		220
• Vitesse d'éjection des fumées			
- régime nominal	m/s		10.1
- régime maximal	m/s		14
- régime minimum	m/s	8	8
• Bruit de bouche	dBA	< 40 en limite de propriété	<40
• Instrumentation			
- Mesure CO (avec correction du taux de H ₂ O, et mesure ramenée aux conditions normalisées : 11 % de O ₂)			
- Marque			Siemens
- Type			Ultramat 23
- Mesure O ₂			
- Marque			Siemens
- Type			Ultramat 23
- Mesure de concentration des poussières (avec correction du taux de H ₂ O, et mesure ramenée aux conditions normalisées : 11 % de O ₂)			
- Marque			PCME
- Type			Stackmaster D60
- Système d'enregistrement des différentes mesures			
- Marque			PLC
- Type			

f) Installations annexes			
• Stockage des réactifs			
- type de réactifs			Factivate 20
- conditionnement			Fûts de 20 l
- type de stockage			Palette de 36 fûts
• Production d'air comprimé			
- compresseur type			Atlas Copco GA5 ou similaire
- débit pour une filtration simple	Nm ³ /h		14,4 Nm ³ /h
- pression de service	MPa		8 bar
- puissance installée pour une filtration double	kW		5,5

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIR

GROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

DocuSigned by:

Cédric TROUBAUL

A3AB08688036460...
Page 9/14

VILLE DE MENDE**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

- puissance absorbée pour une filtration simple	kW		3,3
- ballon tampon capacité pour une filtration simple	l		250
- traitement d'air type			Filter
- point de rosée	°C		<20
- bruit à 1 mètre	dBA	≤ 70	<70

DocuSigned by:

Cédric TROUBOU

A3AB08688036460...

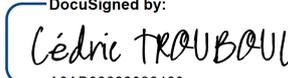
ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIRGROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Page 10/14

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

4 - Pulvérisation des calcius	Unités	Contraintes imposées	Proposition candidat
a) Pulvérisation des calcius			
• Récupération automatique des objets métalliques			
- Type			FT Pulvérisateur ultra-rapide
- Puissance installée	kW		2.2
- Puissance absorbée	kW		2
• Type			
• Vitesse de rotation	tr/min		2800
• Puissance installée	kW		2.5
• Puissance absorbée	kW		1.5 intermittent
• Système d'aspiration et de filtration des poussières			
- Type			Unité de transfert des cendres
- Débit d'aspiration	m ³ /h		82
- Puissance installée	kW		1.1
- Puissance absorbée	kW		1
- Surface de filtration	m ²		2.5
- Média filtrant type			Terglène en épingle
- Récupération des poussières type			Tiroir
b) Mise en urne automatique			
• Dimensions			
• Système d'aspiration et de filtration des poussières			L'unité de transfert des cendres assure les 2 fonctions
- Type			
- Débit d'aspiration	m ³ /h		
- Puissance installée	kW		
- Puissance absorbée	kW		
- Surface de filtration	m ²		
- Média filtrant type			
- Récupération des poussières type			
c) Système de refroidissement des calcius			
- Température garantie			

DocuSigned by:

A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIR

GROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

5 Casiers réfrigérés température positive	Unités	Contraintes imposées	Proposition candidat
• Capacité	Cercueil	3	3
• Arrangement : 3 casiers en hauteur, 1 casier en largeur			3 casiers en hauteur, 1 casier en largeur
• Dimensions du cercueil maxi admissibles	L x l x ht		2.30 m x 1.10 m x 0.60 /0.45
• Poids du cercueil maxi admissible	Kg		250 kg
• Dimensions extérieures de « l'ensemble casier »	L x l x ht		Dimensions extérieures : L 136 x P 266 x H 260 (hors groupe frigorifique).
• Hauteur des plans de pose/sol - Niveau 1 - Niveau 2 - Niveau 3	ht ht ht		Hauteur des cercueils à convenir par rapport à la place disponible. Ex : 1 Ht 60 + 1 Ht 50 + 1 Ht 45 cm
• Construction : - Matériaux parois extérieures - Matériaux parois intérieures - Type d'isolation - Type de portes - Fermeture et serrures - Système portes cercueils coulissant			Panneaux d'épaisseur 80mm avec Isolation en mousse polyuréthane. Finition standard acier laqué en blanc. Protection Acrovyn 1 coté et sur porte 1 porte de passage utile de 95 cm en largeur et de 220 cm en hauteur sans balai racleur pour une meilleure isolation. Porte montée sur charnières à rampes hélicoïdales

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIR

GROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

DocuSigned by:

Cédric TROUBAUL

A3AB0888036460...

Page 12/14

VILLE DE MENDE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

			<p>fermant à clé, équipée d'un système de décondamnation intérieur. Cordon chauffant.</p> <p>Châssis intérieur tout inox. Equerres réglables en hauteur tous les 5 cm. Butée de fin de course pour cercueil. Véritable structure intérieure composée de 6 montants avec renforts latéraux et horizontaux pour une meilleure répartition des charges. 6 équerres renforcées par niveau</p> <p>CHARIOT ELEVATEUR DOUBLE CROISILLON ELECTRIQUE PLATEAU A BILLES</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Equipement frigorifique : <ul style="list-style-type: none"> - Température intérieure nominale - Température d'introduction - Plage de fonctionnement - Base de calculs, température extérieure - Dégivrage - Fluide frigorigène - Groupe frigo (évaporateur externe) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Puissance frigorifique ○ Puissance électrique installée ○ Puissance électrique absorbée ○ Tension alimentation ○ Protection départ 	<p>°C</p> <p>°C</p> <p>°C</p> <p>°C</p> <p>kW</p> <p>kW</p> <p>kW</p> <p>V</p> <p>I</p>		<p>GRUPE FRIGORIFIQUE POSITIF MONOBLOC Température réglable -10°C / +5°C Gaz réfrigérant R134a Alimentation 230V/1~/50Hz Puissance absorbée 1 KW /</p>

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIR

GROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

DocuSigned by:

Cédric TROUBAUL
Page 13/14
A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

<ul style="list-style-type: none">○ Liaisons frigorifiques- Régulation :<ul style="list-style-type: none">○ Affichage○ Voyants			6,1 A. Groupe sur le côté droit ou gauche à définir. Affichage digital de la température Commande éclairage
--	--	--	--

DocuSigned by:

Cédric TROUBOU

A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.4 – FICHES TECHNIQUES EQUIPEMENTS – A REMPLIR

GROUPE MERLIN/Réf doc :01221710-8SD-DCE-SP-1-013 – Ind A. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Département de la LOZERE



VILLE DE MENDE

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION,
LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE
ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

ANNEXE 2.5 – ESSAIS ET PERFORMANCES

	SIEGE	IMPLANTATION LOCALE
 <p>Cabinet MERLIN Groupe MERLIN</p>	6 rue Grolée 69 289 LYON Cedex 02 Tél : 04 72 32 56 00 Fax : 04 78 38 37 85	38 route de Séverac 12 850 ONET-LE-CHATEAU (RODEZ) Tél : 05 65 68 13 59
<p>Loiré – Henochsberg & Associé <i>Avocats à la Cour</i></p>		9 rue de Châteaudun 75009 PARIS Téléphone : 01-81-70-36-25 Télécopie : 01-88-32-72-38 E-mail : contact@lhavocats.com
 <p>Appi Alsace process projets industrie</p>		40 rue Jean Monnet Melpark 68200 MULHOUSE Téléphone : 03 89 33 00 00 Télécopie : 03 89 32 27 26 E-mail : appi@appi68.com

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-015-A

DocuSigned by:

Cédric TROUBOU

A3AB08688036460...

Page 1/7

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION,
L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

SOMMAIRE

1. OBJET	3
2. PRESCRIPTIONS GENERALES	3
3. ORGANISATION DES ESSAIS APRES TRAVAUX	4
3.1. Essais à froid	4
3.2. Essais à chaud	4
3.2.1. Essais à chaud à vide	4
3.2.2. Essais à chaud avec matières sèches	Erreur ! Signet non défini.
3.2.3. Essais à chaud avec premiers cercueils - Réception	4
3.3. Exploitation	4
4. DEFINITION DES ESSAIS PRELIMINAIRES ET DES ESSAIS DE GARANTIE	5
4.1. Normes et règlements	5
4.2. Nature des installations à réceptionner	5
4.3. Principe et contenu des essais	5
4.3.1. Principe des essais	5
4.3.2. Relevés à effectuer lors des essais	6
4.3.3. Relevés à effectuer lors des essais de garantie	7
▪ Températures dans les locaux	7
▪ Méthodologie – Points particuliers	7

DocuSigned by:
Cédric TROUBAULT
A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

1. OBJET

La collectivité a confié au Cabinet Merlin une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une DSP comprenant la construction d'un crématorium.
Le présent document définit les essais et performances.

2. PRESCRIPTIONS GENERALES

La ligne de crémation sera conforme à la réglementation française : CCTG, DTU, Normes, Règlements, Règles parasismiques, Eurocodes, RT2012, C1500..., notamment :

- A l'Arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère
- au Décret n° 94-1117 du 20 décembre 1994 relatif aux prescriptions applicables aux crématoriums.

Elle sera également conforme à :

- Hygiène et sécurité

L'ensemble des installations devra être conforme aux exigences de la CRAM (cf. Document INRS ED 718 « Conception des lieux de travail » et ED 1392 « Sécurité et santé sur les lieux de travail »).

- Acoustique et vibrations

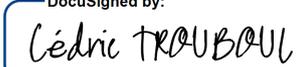
Outres les règles édictées dans les documents visés ci-dessus, il est précisé que les bruits émis par l'ensemble des installations doivent être aussi réduits que possible.

Le niveau du bruit maxi toléré dans la partie publique est de 38 dBA. L'émergence par rapport à l'état initial (**état actuel à faire par le titulaire avant le début du projet**) devra être de zéro dans le mémentorium.

- Sécurité incendie

L'installation doit prendre en compte tous les aspects de la sécurité incendie que ce soit au niveau des données constructives (candidats), ou au niveau de la lutte contre l'incendie (dispositions à prendre).

- (Cahier des Clauses Techniques Générales) (C.C.T.G).

DocuSigned by:

A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

3. ORGANISATION DES ESSAIS APRES TRAVAUX

L'entrepreneur fera une vérification complète des équipements après travaux. Préalablement à la réalisation des essais, l'ensemble sera également vérifié par le bureau de contrôle (mandaté par la collectivité) qui donnera son aval pour le démarrage des essais. En cas de non-conformité, les travaux complémentaires ou de réfection seront exclusivement à charge de l'entrepreneur.

3.1. Essais à froid

Après vérification des entrées-sorties des rotations moteur, l'entrepreneur procédera des essais à froid qui valideront les automatismes et interloques de sécurité.

3.2. Essais à chaud**3.2.1. Essais à chaud à vide**

Après les essais à froid satisfaisants, l'entrepreneur procédera à des essais à chaud : mise en route brûleurs, vérification des régulations de température, de dépression, et de taux d'O₂. Si nécessaire, il réalisera le programme de séchage du four. Le constructeur pourra faire des essais à chaud avec des matières sèches s'il le juge utile.

3.2.2. Essais à chaud avec premiers cercueils - Réception

L'entrepreneur procédera au minimum à deux crémations de cercueils par four. Un procès-verbal contradictoire sera effectué après ces essais.

3.3. Exploitation

L'entrepreneur assistera les opérateurs chargés de la conduite de l'installation durant les 2 premières semaines d'exploitation.

Nota :

L'entrepreneur devra la fourniture de toutes les matières sèches nécessaires à la réalisation des premiers essais.

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM****4. DEFINITION DES ESSAIS PRELIMINAIRES ET DES ESSAIS DE GARANTIE**

Les essais préliminaires et de réception sont à la charge du titulaire et réalisés par un organisme indépendant et agréé par le maître d'ouvrage.

Les essais préliminaires seront réalisés 2 semaines après la mise en service.

Les essais de garantie seront réalisés au cours du 4^{ème} mois d'exploitation.

La réception ne sera pas actée tant que les essais n'auront pas été concluants. Le titulaire prendra à sa charge toute nouvelle campagne d'essais, nécessaire à l'atteinte des garanties souscrites par le titulaire.

4.1. Normes et règlements

Les essais de réception devront être conformes aux normes et règlements en vigueur et notamment :

- Décret 94-1117 du 20 décembre 1994 relatif aux prescriptions applicables aux crématoriums
- Arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère
- Les normes AFNOR relatives aux méthodes d'échantillonnage, de mesures, d'analyses et d'essais concernant les déchets solides, la qualité de l'eau, la qualité de l'air, l'environnement et la transformation de l'énergie
- Le Guide définissant le protocole de mesures des polluants à mettre en œuvre à l'émission des unités de crémation annexé au présent document.

Les essais de réception devront être conformes aux objectifs fixés dans le cahier des garanties minimales et souscrites par le titulaire.

4.2. Nature des installations à réceptionner

Les installations process à réceptionner comprennent le four de crémation et son traitement des fumées associé.

4.3. Principe et contenu des essais**4.3.1. Principe des essais**

Un essai comprendra :

- 1 crémation de chauffe
- 2 crémations consécutives de corps pris au hasard.

La campagne sera constituée d'un essai à réaliser sur 1 jour, éventuellement 1 mesure supplémentaire un autre jour si l'une des durées de préchauffage n'a pas pu être vérifiée.

VILLE DE MENDE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

Conditions de réalisation des essais de garantie :

- Relevé de tous les compteurs (horaires, électriques, fluides) et de tous les niveaux de la trémie de stockage du réactif, au début et à la fin de chaque essai
- Conduite de l'installation par le personnel d'exploitation, supervisée par le personnel du titulaire
- Enregistrement continu des paramètres.

Si les essais sont non concluants, l'entreprise les reprendra à ses frais.

4.3.2. Relevés à effectuer lors des essais

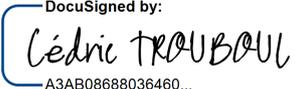
Paramètres essais préliminaires

- Durée de combustion
- Fumées rejetées à l'atmosphère
 - o Débit (en Nm³/h)
 - o COv
 - o CO
 - o Nox *
 - o Poussières
 - o HCl
 - o SO₂
 - o Mercure
 - o Température
 - o Vitesse d'éjection des gaz
 - o Température

*mesure en NO et NO₂ exprimé en NO₂.

Paramètres essais de garanties

- Durée de combustion
- Durée de préchauffage après arrêt week-end
- Consommation en gaz après arrêt week-end
- Consommation en électricité après arrêt week-end
- Durée de préchauffage après arrêt nocturne
- Consommation en gaz après arrêt nocturne
- Consommation en électricité après arrêt nocturne
- Traitement des fumées
 - o Température/pression amont filtre à manches
 - o Température/pression aval filtre à manches
 - o Température/pression aval ventilateur
- Fumées rejetées à l'atmosphère
 - o Débit (en Nm³/h)
 - o COv

DocuSigned by:

A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

- CO
- Nox *
- Poussières
- HCl
- SO₂
- Mercure
- Température
- Vitesse d'éjection des gaz
- Température
- Consommation en gaz par crémation
- Consommation en électricité par crémation
- Consommation en réactifs par crémation.

- Option : mesures fumées sortie fours avant filtration
 - Débit (en Nm³/h)
 - COv
 - CO
 - Nox *
 - Poussières
 - HCl
 - SO₂
 - Mercure
 - Température

*mesure en NO et NO₂ exprimé en NO₂.

4.3.3. Relevés à effectuer lors des essais de garantie

Les essais de réception incluent une prestation de mesure acoustique :

- Dans la partie publique
- Le local introduction
- Le local four et filtration
- A proximité des équipements identifiés dans les fiches
- En limites de propriété.
-

- **Températures dans les locaux**

Les essais de réception incluent des mesures de température dans le local technique et dans les locaux sociaux et supervision.

- **Méthodologie – Points particuliers**

Les prélèvements mesures et analyses seront effectués selon le protocole de mesures de polluants à mettre en œuvre à l'émission des unités de crémation.

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

Département de la LOZERE



VILLE DE MENDE

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA
GESTION D'UN CREMATORIUM**

**ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE
GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER**

	SIEGE	IMPLANTATION LOCALE
 Cabinet MERLIN Groupe MERLIN	6 rue Grolée 69 289 LYON Cedex 02 Tél : 04 72 32 56 00 Fax : 04 78 38 37 85	38 route de Séverac 12 850 ONET-LE-CHATEAU (RODEZ) Tél : 05 65 68 13 59
Loiré – Henochsberg & Associé <i>Avocats à la Cour</i>		9 rue de Châteaudun 75009 PARIS Téléphone : 01-81-70-36-25 Télécopie : 01-88-32-72-38 E-mail : xl@lhavocats.com
 Appi Alsace process projets industriels		40 rue Jean Monnet Melpark 68200 MULHOUSE Téléphone : 03 89 33 00 00 Télécopie : 03 89 32 27 26 E-mail : appi@appi68.com

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016-A

DocuSigned by:

Cédric TROUBAUL
A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM****SOMMAIRE**

1	INSTALLATIONS DE CHANTIER.....	4
1.1	DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX TRAVAUX	4
1.1.1	DEGATS AUX OUVRAGES ET EQUIPEMENTS EXISTANTS CAUSES PAR LES TRAVAUX.....	4
1.1.2	LIEUX HABITES, FREQUENTES, PROTEGES	4
1.1.3	EXPLOSIFS.....	5
1.2	ACCES AU CHANTIER	5
1.2.1	ACCES AU SITE.....	5
1.2.2	SUJETION RELEVANT DE LA CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC	6
1.2.3	TRAVAUX DE SIGNALISATION OU DE PROTECTION EXECUTES D'OFFICE.....	6
1.3	EMPLACEMENTS DE CHANTIER	6
1.4	INFORMATION DE CHANTIER.....	7
1.4.1	PANNEAUX DE CHANTIER.....	7
1.4.2	SIGNALISATION INTERNE AU CHANTIER.....	7
1.5	VOIES DE CIRCULATIONS SUR LE CHANTIER	7
1.5.1	CIRCULATION ROUTIERE	7
1.5.2	PRINCIPE DE LIVRAISON DES MATERIAUX ET EQUIPEMENTS DU CHANTIER.....	8
1.5.3	CIRCULATION PIETONNE	8
1.6	AMENAGEMENT DE LA ZONE CHANTIER	8
1.7	AMENAGEMENT DE LA ZONE DE CANTONNEMENT.....	8
1.7.1	BUNGALOWS D'ENTREPRISES.....	9
1.7.2	BUNGALOWS COLLECTIVITE- COORDONNATEUR SPS.....	9
1.7.3	BUNGALOW D'EXPLOITATION.....	9
1.7.4	STATIONNEMENT ZONE CHANTIER.....	9
1.8	GARDE-CORPS, EQUIPEMENTS DE SECURITE PROVISOIRES.....	10
1.9	CLOTURE DE CHANTIER	10
1.10	GARDIENNAGE ET CONTROLE D'ACCES	10
1.11	VIABILISATION DU SITE.....	10
1.11.1	ALIMENTATION ELECTRIQUE.....	10
1.11.2	ASSAINISSEMENT DE CHANTIER.....	12
1.11.3	ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	13
1.12	HYGIENE ET SECURITE.....	13
1.13	GARANTIE DU MATERIEL, DES MATERIAUX UTILISES ET DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION.....	14
1.14	PREVENTION DES NUISANCES SONORES.....	14
1.15	PREVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE.....	14
1.16	PREVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX.....	14
1.17	GESTION DES DECHETS	15
1.18	REMISE EN ETAT APRES CHANTIER.....	15
1.19	PROPRETE DU CHANTIER	15
2	PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER.....	16
2.1	NORMES ET REGLEMENT	16
2.2	DOCUMENTS DE REFERENCE	16
2.3	MAITRISE DES NUISANCES.....	16
2.3.1	SALISSURES ET POUSSIERES.....	16
2.3.2	BRUITS.....	17
2.3.3	NUISANCES OLFACTIVES.....	17
2.3.4	NUISANCES VISUELLES.....	18
2.4	RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	18
2.4.1	POLLUTION DES EAUX	18
2.4.2	POLLUTION DES SOLS.....	18
2.4.3	POLLUTION DE L'AIR	19
2.5	LA GESTION DES DECHETS.....	19
2.5.1	LA LIMITATION DES QUANTITES DE DECHETS	19
2.5.2	TRI DES DECHETS DE CHANTIER.....	20
2.5.3	TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS COLLECTES.....	21
2.6	SUIVI DU CHANTIER	21

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER

GROUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 2/21

DocuSigned by:

Cédric TROUBOU

A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

2.7 SENSIBILISATION DU PERSONNEL DU CONCESSIONNAIRE21

DocuSigned by:
Cédric TROUBAUL
A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 3/21

1 INSTALLATIONS DE CHANTIER

1.1 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX TRAVAUX

1.1.1 DEGATS AUX OUVRAGES ET EQUIPEMENTS EXISTANTS CAUSES PAR LES TRAVAUX

1.1.1.1 Avant le début des travaux

Un état des lieux et des voiries environnantes sera réalisé à la charge du concessionnaire par voie d'huissier avant le début des travaux.

Avant de début des travaux, le Concessionnaire réalise un relevé de points fixes solidaires et propres à chaque ouvrage à proximité, susceptibles d'être contrôlés ultérieurement, et un relevé des niveaux de repères, ainsi que d'un rapport photographique.

1.1.1.2 Pendant les travaux

En cours de chantier, des états des lieux supplémentaires sont réalisés si de nouveaux ouvrages ou équipements s'avèrent concernés par les travaux.

En cas de dégâts dus à l'exécution des travaux, le Concessionnaire procède à un métré et à un état des lieux contradictoires avec le Concédant et/ ou l'AMO, et le cas échéant les parties concernées. Ceux-ci doivent être réalisés dans un délai de 8 jours calendaires, à compter de la réception du courrier recommandé, adressé par le Concessionnaire, déclarant le constat du ou des dégâts. Dans les cas jugés urgents par le Concessionnaire, ce délai peut être réduit à 24 heures.

1.1.2 LIEUX HABITES, FREQUENTES, PROTEGES

Le chantier doit être conduit de façon à générer le minimum d'impact sur les terrains concernés par le projet et à causer un minimum de gêne aux usagers et riverains. Une attention particulière sera portée par le Concessionnaire pour réduire les nuisances sonores et l'émission de poussière du chantier.

Les engins de chantier sont homologués, en matière d'émissions de bruit en particulier, lorsque cela est réglementaire. Toutes précautions sont prises pour éviter tant les nuisances sonores de la part des engins de chantier (pompes, compresseurs, etc.), que l'émission de poussières (arrosage par temps sec).

En période de terrassement, les engins et véhicules seront systématiquement nettoyés avant leur sortie du site sur une aire dévolue à cet effet et pourvu d'un système de traitement des eaux de lavage avant rejet au réseau.

Par ailleurs, sont notamment proscrits sur le site :

- ◆ L'usage et la circulation d'engins et de véhicules dont l'état ne permet pas de garantir l'étanchéité des réservoirs et des compartiments moteurs ; le cas échéant, l'AMO pourra préalablement

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER

GRUPÉ MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 4/21

DocuSigned by:

Cédric TROUBOU

A3AB0868036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

demander des éléments de justification (contrôle technique des véhicules et engins) pour autoriser l'accès au site à un véhicule ou engin. Le cas échéant, il pourra demander au Concessionnaire d'évacuer sans délai du site tout véhicule ou engin présentant un risque de fuite,

- ◆ Le stationnement des véhicules et engins de chantier en dehors des zones identifiées et délimitées durant les périodes d'inactivité (nuits, samedis dimanches et jours fériés),
- ◆ Les réservoirs d'hydrocarbures, de produits chimiques de toute nature, autre que ceux stockés dans une rétention étanche et dans un local fermé à clef,
- ◆ Le remplissage des réservoirs des engins et véhicules en dehors de zones étanchées,
- ◆ L'emploi d'herbicide et de tous produits chimiques pour le désherbage et le débroussaillage,
- ◆ Le brûlage de déchets sur le chantier,
- ◆ Le dépôt d'ordures, détritiques et de toute matière susceptible d'altérer la qualité de l'environnement,
- ◆ D'une manière générale, tout fait susceptible de porter atteinte directement ou indirectement à l'environnement.

L'activité du chantier, en période nocturne, ne doit entraîner aucune nuisance (notamment sonore).

1.1.3 EXPLOSIFS

L'emploi d'explosifs n'est pas autorisé.

1.2 ACCES AU CHANTIER

1.2.1 ACCES AU SITE

Le terrain objet des travaux est à proximité du cimetière Séjalan, sur une partie des parcelles BK 276, BK 39 et BK 38, sur la Commune de Mende.

Chaque fois que cela sera possible, le Concessionnaire veillera à emprunter les grands axes de circulation pour le trafic de chantier et à éviter ainsi le passage dans les quartiers et en centre-ville ; en cas de nuisances avérées, le Concessionnaire pourra se voir imposer un itinéraire pour les convois par le Concédant.

Le Concessionnaire prend en charge l'aménagement des accès à la parcelle pour les besoins du chantier.

Le Concessionnaire met en place :

- ◆ La signalisation de police demandée par les autorités administratives ou le Coordonnateur hygiène et sécurité afin de permettre un accès au chantier en toute sécurité.
- ◆ La signalisation directionnelle permettant l'accès au chantier.

La signalisation et le fléchage extérieur du chantier devront être soumis aux Administrations des voiries concernées pour validation. La zone de travaux et les mouvements de camions devront être signalés de manière visible (panneaux Cl. II obligatoire) en amont du chantier sur la parcelle dès le début du chantier pour limiter les risques d'accident.

Pour chacun des éléments de signalisation, le Concessionnaire est tenu d'avoir en permanence un nombre suffisant d'éléments pour pourvoir au remplacement immédiat des éléments défectueux, détériorés ou dérobés.

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 5/21

DocuSigned by:

Cédric TROUBOU

A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

1.2.2 SUJETION RELEVANT DE LA CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC

En ce qui concerne l'usage des voies publiques, les dispositions particulières qui sont à respecter par le Concessionnaire et chaque entreprise travaillant en sous-traitance du Concessionnaire pour les transports routiers ou pour les circulations d'engins exceptionnels nécessités par les travaux, sont les suivantes :

- ◆ Le Concessionnaire doit obtenir l'accord des Services Départementaux en ce qui concerne les chemins départementaux, et des Maires en ce qui concerne les voies communales avant toute circulation d'engins exceptionnels sur ces voiries.
- ◆ Lorsque les travaux intéressent la circulation publique, le Concessionnaire doit obtenir du Maire de la Commune concernée l'arrêté municipal fixant les conditions particulières de circulation et de stationnement qu'elle aura à respecter, sous le contrôle des services municipaux.

Si les besoins du chantier impliquent l'occupation temporaire du domaine public, le Concessionnaire fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires et le cas échéant, il s'acquitte des impôts et taxes afférentes.

La circulation des usagers est prioritaire sur le trafic du chantier.

La remise en état, après travaux, des voiries publiques dégradées, est réalisée aux frais du Concessionnaire.

Le Concessionnaire est tenu responsable de la signalisation temporaire de chantier, du nettoyage quotidien des chaussées et durs dépendances, ainsi que de la réparation immédiate des dégâts occasionnés aux voiries et réseaux divers.

1.2.3 TRAVAUX DE SIGNALISATION OU DE PROTECTION EXECUTES D'OFFICE

En cas d'insuffisance de signalisation ou de protection sur chantier, après une mise en demeure restée sans effet, le chantier peut être arrêté jusqu'à la constatation de la mise en conformité, sans prolongation de délai.

La même procédure peut être appliquée si le Concédant est saisi d'une demande pour compléter une signalisation de circulation insuffisante. Les frais engagés pour la mise en conformité seront imputés au Concessionnaire.

1.3 EMBLEMES DE CHANTIER

Le Concessionnaire met à la disposition du Concédant et de ses entreprises sous-traitantes, les zones matérialisées sur le plan de principe des installations de chantier à établir. Les emplacements de chantier nécessaires aux installations de chantier, au stockage du matériel et des matériaux (autres que les stockages temporaires nécessaires au déroulement journalier du chantier) seront implantés à proximité immédiate de la zone de travaux.

Le cas échéant, la recherche, l'aménagement et tous frais afférents (location, remise en état...) de plates-formes extérieures pour les besoins du chantier (stockage de matériaux, plates-formes d'assemblage...) sont aux frais du titulaire du présent contrat.

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 6/21
DocuSigned by:

Cédric TROUBAUL

A3AB08688036460...

1.4 INFORMATION DE CHANTIER

1.4.1 PANNEAUX DE CHANTIER

Le Concessionnaire du présent contrat prévoit la fourniture et la mise en place de panneaux de chantier, de dimensions minimales 2 m x 3 m, respectant la charte graphique de la communauté de communes, portant la mention de la désignation du chantier, les noms et adresses du Concédant, de l'assistant au Concédant, du Coordonnateur SPS, du Bureau de contrôle, des organismes de financement de l'opération, etc. Sur les différents panneaux seront apposés les logos en couleurs des différents intervenants et partenaires. Une maquette des panneaux devra être soumise à l'approbation du Concédant.

Les panneaux « Entreprises » seront regroupés sur un seul support.

Le Concessionnaire fournit l'ensemble des panneaux, dont les dimensions seront identiques et déterminées en accord avec l'AMO et le Concédant, le concernant (lui-même, ses co-traitants et sous-traitants). Sur chaque panneau sont portés la raison sociale, l'adresse, le numéro de téléphone, le logo éventuellement de chaque société ou groupement intervenant sur le chantier au titre d'Concessionnaire, constructeur ou sous-traitant avec l'indication de la nature des travaux à réaliser. Les panneaux des sous-traitants sont rajoutés au fur et à mesure de leur agrément par le Concédant.

L'utilisation de drapeaux et panneaux particuliers sur les ouvrages est soumise à l'agrément du Concédant. Le Concessionnaire doit, le cas échéant, sur simple demande du Concédant ou de l'AMO, procéder à l'enlèvement ou au remplacement sans délai de l'élément considéré.

1.4.2 SIGNALISATION INTERNE AU CHANTIER

1.4.2.1 Signalisation directionnelle interne au chantier

Le Concessionnaire est tenu de mettre en place la signalisation directionnelle et de situation des différentes zones aménagées sur le chantier (contournement, stationnement visiteurs, zone de stockage, zones de travaux, etc.).

1.4.2.2 Signalisation de police interne au chantier

Le Concessionnaire est tenu de mettre en place la signalisation de police interne au chantier, permettant d'assurer la sécurité de tous les intervenants sur les voies de circulation.

1.5 VOIES DE CIRCULATIONS SUR LE CHANTIER

1.5.1 CIRCULATION ROUTIERE

Le Concessionnaire prend en charge l'entretien de toutes les voiries d'accès au site et à l'intérieur pendant toute la durée du chantier.

Le Concessionnaire prend toutes les mesures nécessaires pour éviter la propagation de poussières dues au trafic du chantier par temps sec (arrosage ...).

Le Concessionnaire réalise l'ensemble des voies de circulation du chantier nécessaires pour l'exécution des travaux (accès grues, locaux, aires de stockage).

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

Ces voiries sont prévues pour une circulation de véhicules lourds (13 tonnes à l'essieu), sont accessibles en tous temps et entretenues pendant toute la durée du chantier. Les dégradations sont répercutées aux entreprises concernées.

Le balayage des chaussées d'accès au site (au moins deux fois par jour en phase de terrassement) en dehors du site est réputé inclus dans l'offre.

1.5.2 PRINCIPE DE LIVRAISON DES MATERIAUX ET EQUIPEMENTS DU CHANTIER

Afin de limiter la co-activité, les livraisons des matériaux et équipements sur le chantier répondent aux principes suivants :

- ◆ Limitation des durées de stockage sur site avant montage. Les livraisons sont pilotées par le responsable de chantier du Concessionnaire en fonction d'un planning prévisionnel établi suivant l'avancement et les prévisions de travaux et en tenant compte des zones de stockage disponibles.
- ◆ Suppression des travaux de fabrication sur le chantier. En effet, le chantier n'est pas un lieu de fabrication mais un lieu de montage. Ainsi, les équipements à assembler sur site sont livrés en éléments dont le pré-assemblage en atelier est le plus poussé possible.

1.5.3 CIRCULATION PIETONNE

Le Concessionnaire délimite les voies de circulation piétonne permettant l'accès depuis la zone cantonnement aux différentes zones de chantier.

Les traversées des voies de circulation du chantier sont aménagées et clairement matérialisées (l'usage de ruban de signalisation seul n'est pas admis), de façon à garantir la sécurité des piétons.

1.6 AMENAGEMENT DE LA ZONE CHANTIER

Le Concessionnaire réalise les plates-formes des aires de stockage de façon à évacuer les eaux de pluies et permettre le stockage des équipements et matériels dans de bonnes conditions de propreté et sécurité (fourniture et mise en place des clôtures et portails cadénassables).

Ces différentes aires de stockage sont réalisées à des emplacements permettant un accès facile et dans la mesure du possible, à proximité des postes de travail.

Il est rappelé que les produits chimiques et hydrocarbures ne peuvent être stockés sur le site en dehors de locaux munis de rétention et fermés à clef.

1.7 AMENAGEMENT DE LA ZONE DE CANTONNEMENT

Le Concessionnaire inclut dans son offre, tous les travaux nécessaires à l'aménagement de la plate-forme, pour installer les bungalows des entreprises de l'ensemble du chantier, et le parking des véhicules.

Les bungalows sont installés sur longrines ou plots bétons. Des aires de circulation sont prévues entre les différents bungalows, y compris formes de pente.

Des laves bottes sont disposées à proximité de chaque zone de bungalows. Des paillasons métalliques sont installés au droit des entrées des bureaux et des salles de réunions.

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER
GROUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 8/21
DocuSigned by:

Cédric TROUBAULT

A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

Les circulations et fondations bétonnées sont démolies et les produits évacués en fin de chantier.

1.7.1 BUNGALOWS D'ENTREPRISES

Le Concessionnaire fournit, installe, raccorde aux réseaux (eau, assainissement le cas échéant, électricité), assure l'entretien et dépose les bungalows de chantier pour ses propres besoins et pour ses sous-traitants. Le nettoyage quotidien les consommations et la fourniture des matières consommables (savons, essuie-mains, papier toilette) sont à sa charge.

Il prévoit les emplacements et raccordements aux réseaux pour le titulaire du lot VRD et conduite AEP du site.

Ces installations comprennent sanitaires, vestiaires et réfectoires équipés conformément au décret du 8/1/65. Les circulations entre vestiaires et sanitaires se font par l'intérieur et sont chauffées.

Le Concessionnaire met en place les extincteurs nécessaires à la sécurité des installations.

1.7.2 BUNGALOWS COLLECTIVITE– COORDONNATEUR SPS

Le Concessionnaire prévoit un ensemble salle de réunion - bureau, pouvant accueillir 10 personnes avec tableau blanc et panneaux d'affichage pour plans et planning. Cette salle est équipée d'un téléphone, d'un bureau, de sièges ainsi que d'armoires. La salle est éclairée, chauffée et climatisée.

Il raccorde aux réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphone).

Le Concessionnaire met en place les extincteurs nécessaires à la sécurité des installations.

L'entretien et les consommations sont à la charge du Concessionnaire.

Un lot d'équipement à destination des visiteurs (5 personnes) comprenant casques homologués, imperméables (plusieurs tailles) et bottes de sécurités (plusieurs pointures), fournis et entretenus par le Concessionnaire, est rangé dans cette salle.

1.7.3 BUNGALOW D'EXPLOITATION

Sans objet.

1.7.4 STATIONNEMENT ZONE CHANTIER

Une zone de stationnement est à prévoir à proximité de la zone de cantonnement. Cette zone est aménagée en fonction des besoins du chantier. Elle est traitée en grave. Cette aire doit permettre un écoulement des eaux pluviales. Il est rappelé que le stationnement des véhicules sur le site n'est pas autorisé en dehors des périodes travaillées.

Toutes dispositions doivent être prises pour éviter la propagation de poussières (humidification).

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

1.8 GARDE-CORPS, EQUIPEMENTS DE SECURITE PROVISOIRES

Le Concessionnaire fournit et met en place les gardes corps et protections collectives (filets, clôtures...). Il en assure l'entretien et la maintenance.

Les gardes corps et protections collectives provisoires ne sont enlevés qu'après mise en place des définitifs. Le repli de ces équipements en fin de chantier est à sa charge.

1.9 CLOTURE DE CHANTIER

Le chantier est entièrement clôturé par le titulaire du présent contrat avec une clôture provisoire de hauteur 2,0 m (y compris portails d'accès et portillon d'accès piétons).

Tout affichage publicitaire sur les clôtures est interdit pour le compte des entreprises, le Concédant se réservant seul cette possibilité.

L'accès au site se fait par un portail d'accès cadenassable et d'un portillon d'accès piétons.

Le Concessionnaire isole la zone de chantier vis-à-vis de l'extérieur à l'aide d'une clôture provisoire de hauteur 2,0 m en grillage à mailles rigides. La zone de cantonnement est délimitée par une clôture de même type.

Le Concessionnaire veille au maintien en bon état des clôtures de chantier (remplacement immédiat de parties défectueuses).

1.10 GARDIENNAGE ET CONTROLE D'ACCES

En plus de la liste nominative de ses travailleurs et de ceux de ses sous-traitants, le Concessionnaire tient un registre sur lequel il porte les noms et sociétés de tous les intervenants extérieurs pénétrant sur le site.

Un service d'astreinte sera assuré par le Concessionnaire qui laissera à disposition du Concédant, de l'AMO et du coordonnateur SPS un numéro de téléphone permettant de joindre un responsable du chantier 24h/ 24.

1.11 VIABILISATION DU SITE

Le Concessionnaire fait son affaire des obtentions des autorisations de raccordements provisoires pour les réseaux nécessaires au chantier.

1.11.1 ALIMENTATION ELECTRIQUE

Le Concessionnaire prend en charge les prestations de raccordement provisoire au réseau ErDF depuis le câble d'arrivée ErDF. A ce titre, le Concessionnaire prévoit tous les cheminements nécessaires en partie privative (tranchées, fourreaux, chambre de tirage, grillages avertisseurs, rebouchages...) pour permettre le raccordement provisoire des installations de chantier.

Le Concessionnaire est de plus responsable de l'interface technique et administrative avec ErDF et le fournisseur d'énergie. Il prendra les dispositions nécessaires pour qu'ErDF intervienne en temps voulu vis à vis du planning général des travaux.

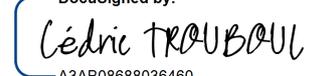
ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 10/21

DocuSigned by:


A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

A partir du point d'arrivée ErDF, le Concessionnaire fournit tous les équipements et matériels (armoires type tarif jaune, support du tableau de comptage, disjoncteur type tarif jaune...) ainsi que les tableaux et coffret(s) divisionnaire(s) et câbles d'alimentation pour ses propres besoins de chantier.

L'abonnement électrique ainsi que les consommations sont à sa charge pendant toute la durée de la phase chantier. Il en va de même de l'entretien des installations.

. Etudes:

- ◆ Schéma général de distribution
- ◆ Note de calcul de la sélectivité de protections
- ◆ Note de calcul des câbles
- ◆ Schéma unifilaire des coffrets et armoires
- ◆ Plan d'implantation du tableau de comptage
- ◆ Plan général d'implantation sur site :
- ◆ Équipements force et éclairage,
- ◆ Ensemble des canalisations,
- ◆ Ensemble des câblages,
- ◆ Du niveau général de mise à la terre.

. Tableau de branchement :

Fourniture et installation d'un disjoncteur de branchement et d'un coffret de comptage non équipé.

. Tableau général basse tension :

Fourniture et installation d'un TGBT y compris les départs par disjoncteur pour les différentes installations.

. Comptage :

Fourniture et installation d'une armoire type tarif jaune extérieur ou d'un abri de comptage.

Le comptage est fourni par EDF dans le cadre de l'abonnement tarif jaune.

. Alimentation force :

Fourniture et mise en place de l'installation force comprenant tranchée, fourreaux, chambre de tirage et câbles. Il est demandé de prévoir des alimentations distinctes pour les grues et les armoires de chantier.

. Eclairage intérieur :

Le Concessionnaire fournit et met en place l'éclairage de chantier en fonction des besoins des intervenants (y compris de ses sous-traitants) dans les zones communes et les différents locaux au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Cet éclairage est maintenu sur site jusqu'à la fin des travaux. L'entretien de l'installation est à la charge du Concessionnaire.

L'éclairage spécifique de chaque poste de travail est à la charge de chaque intervenant.

Un éclairage de sécurité par blocs autonomes doit être installé dans les locaux borgnes et les cages d'escaliers.

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 11/21

DocuSigned by:

Cédric TROUBAUL

A3AB08688036460...

**VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM**

. Eclairage extérieur :

Fourniture et mise en place par le Concessionnaire d'un éclairage extérieur de chantier sur voies de circulation des véhicules et des piétons, voies d'accès à la zone de cantonnement.

L'entretien de l'installation est à la charge du Concessionnaire.

. Réseau général de mise à la terre :

Le Concessionnaire fournit et installe le réseau général de la mise à la terre de l'ensemble des installations électriques provisoires de chantier par câble de cuivre nu en fond de fouille avec prises de terre et raccordements.

. Contrôle des installations :

Le Concessionnaire assume les frais relatifs à la réalisation par un organisme habilité du contrôle de conformité de ses installations avec établissement d'un certificat remis à l'Assistant de la Personne Publique et au coordonnateur hygiène et sécurité.

Un contrôle est réalisé avant mise en service des installations et lors de toute modification importante à la requête de l'Assistant de la Personne Publique ou du coordonnateur.

. Démontage et repliement des installations :

Démontage et repliement des installations avec remise en état des lieux y compris enlèvement des câbles, tuyauteries et voiries provisoires sont à la charge du Concessionnaire qui les a réalisés.

1.11.2 ASSAINISSEMENT DE CHANTIER

. Eaux pluviales :

Le Concessionnaire assure l'évacuation des eaux pluviales de toutes les zones de chantier pendant toute la durée du chantier. Il entretient ces installations et les nettoie avant la réception des travaux.

Les eaux des plateformes de chantier sont rejetées dans le réseau existant après traitement (séparateur à hydrocarbure).

. Eaux usées :

Le Concessionnaire assure l'évacuation des eaux usées de l'ensemble de la base vie par un réseau raccordé sur le réseau existant.

. Aire de lavage des véhicules :

Cette aire de lavage est réalisée à un **point du passage obligatoire en sortie du site.**

Le Concessionnaire a à sa charge :

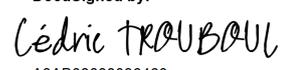
- ◆ La construction de l'aire (terrassements, fourniture et mise en œuvre d'un géotextile, apport et mise en œuvre des matériaux calibrés)
- ◆ La réalisation des réseaux de récupération des eaux de lavage jusqu'au réseau de récupération des eaux pluviales et le traitement avant rejet au réseau existant,
- ◆ L'équipement de l'aire (alimentation en énergie, matériel pour assurer un lavage des engins au jet à pression d'eau),
- ◆ Le maintien en état tout au long du chantier,
- ◆ Le repli des installations, le démontage de l'aire et l'évacuation des matériaux,

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER
GROUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 12/21

DocuSigned by:


Cédric TROUBAUL

A3AB0868036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

- ◆ La remise en état du site en fin de chantier.

En aucun cas, le nettoyage sauvage des toupies n'est accepté sur le chantier. Les toupies sont soit nettoyées à la centrale, soit sur l'aire de lavage ; dans le second cas, une fosse de décantation munie d'une membrane est aménagée aux abords ; le Concessionnaire a à sa charge l'évacuation des déchets de béton en fin de chantier.

. Hydrocarbures :

Les aires de garage, d'atelier mécanique et de stockage de lubrifiants ou de carburants sont étanches (zones imperméabilisées à l'aide d'un complexe géotextile + géomembrane).

Les opérations de ravitaillements et d'entretien des engins doivent être réalisées sur ces zones.

Ces zones sont équipées d'un réseau de collecte indépendant qui débouche d'abord sur un bassin tampon puis sur un séparateur d'hydrocarbures avant le rejet des eaux au milieu naturel à limite de propriété. Le bassin tampon joue le rôle de rétention de pollution accidentelle grâce à une vanne. Il est creusé dans le sol ou est constitué d'une cuve étanche imperméabilisée par un complexe géotextile + géomembrane.

De petites quantités de produits chimiques et d'hydrocarbures peuvent cependant être stockées sur le site à condition de respecter les préconisations de l'article 1.6 AMENAGEMENT DE LA ZONE CHANTIER du présent document.

1.11.3 ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Concessionnaire réalise l'alimentation en eau potable de la zone de cantonnement et de la zone de chantier depuis le réseau existant.

1.12 HYGIENE ET SECURITE

Cette opération est réalisée dans le cadre des dispositions concernant la sécurité et la protection de la santé, applicables aux chantiers de bâtiment et de génie civil, telles qu'elles ressortent de la loi n° 14-18 du 31 décembre 1993 et des décrets correspondants, portant transposition de la Directive du Conseil de l'Union Européenne n° 92.57 du 24 juin 1992.

Préalablement aux travaux de réhabilitation, l'Entreprise devra présenter un Plan de Prévention de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS). Pendant la manipulation des matériaux éventuellement extraits des puits, les dispositions d'hygiène et de sécurité appliquées habituellement sur les sites de terrassements de matériaux non inertes seront appliquées : équipements individuels du type gants et vêtements de protection. L'Entreprise devra vérifier que le personnel (quelle que soit sa qualification) est informé de l'existence des risques encourus, a bénéficié des formations spécifiques à ces risques, dispose des équipements de protection individuelle appropriés et les utilise.

L'Entreprise devra en outre préciser tous les moyens de secours et d'évacuation mis en place.

L'Entreprise exposera dans une notice technique les précautions qu'elle compte prendre pour éviter toute pollution accidentelle, et les mesures prévues pour y remédier si cela se produit (lavage des engins etc.). Elle précisera également les dispositions prises pour éviter les nuisances du chantier sur l'environnement (bruit, poussières, odeurs, circulation...). D'une façon générale, l'Entreprise devra

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER
GROUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 13/21

DocuSigned by:

Cédric TROUBOU

A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

veiller à ce que tous les dispositifs de sécurité réglementaires, équipements électriques, fixes, mobiles, avec leurs protections soient mis en place. Elle devra en assurer le maintien et le bon fonctionnement.

L'Entreprise devra également se conformer à toutes les recommandations de l'OPPBTB, et aux exigences du Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé désigné par le Concédant, de la CRAM et de l'Inspection du travail.

En cas de défaut, le Concédant peut ordonner l'exécution de telle ou telle mesure qu'il estimerait indispensable, aux frais de l'Entreprise, sans que celui-ci puisse faire une demande de supplément de prix ou de délais.

1.13 GARANTIE DU MATERIEL, DES MATERIAUX UTILISES ET DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION

La mise en œuvre des matériaux (notamment leur préparation), des matériels et leur pose, doivent être effectuées suivant les règles de l'art et les prescriptions techniques des fabricants.

Toute proposition devra être spécifiée selon les normes NF en vigueur ou en l'absence des normes françaises, par référence à d'autres spécifications (normes DIN, ISO, spécifications de l'API). L'Entreprise devra alors justifier son choix et préciser les garanties attachées aux matériaux.

1.14 PREVENTION DES NUISANCES SONORES

L'Entreprise devra respecter la législation en matière de nuisance sonore. Elle devra respecter les heures figurant dans les arrêtés municipaux.

L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, etc.) gênant pour le voisinage est interdit sauf si son emploi est exceptionnel et réservé à la prévention, au signalement d'incidents graves, d'accidents ou à la sécurité.

Les émissions sonores des véhicules, matériels et engins de chantiers utilisés à l'intérieur de l'établissement devront répondre aux règlements en vigueur, en particulier aux exigences du décret n°69-380 du 18 avril 1969 et des textes pris pour son application.

1.15 PREVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Si nécessaire, l'Entreprise limitera la dispersion des poussières dans l'atmosphère et les nuisances olfactives par tout système approprié. L'Entreprise devra mettre en place tous les moyens nécessaires pour la parfaite garantie de la sécurité du personnel travaillant sur le site. Il est interdit d'émettre dans l'atmosphère des fumées épaisses, des buées, des suies, des poussières ou des gaz odorants, toxiques ou corrosifs, susceptibles d'incommoder le voisinage, de nuire à l'environnement, à la santé ou à la sécurité publique. Tout brûlage est interdit.

Les poussières produites ou mises en mouvement du fait de la circulation des engins et véhicules doivent être limitées, autant que possible.

1.16 PREVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX

Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution de l'eau ou du sol devra être muni d'une capacité de rétention dont le volume sera au moins égal à la plus grande des valeurs suivantes :

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 14/21

DocuSigned by:

Cédric TROUBAULT
A3AB08688036460...

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

- ◆ 100 % de la capacité du plus grand réservoir ;
- ◆ 50 % de la capacité globale des réservoirs associés.

1.17 GESTION DES DECHETS

Lors du chantier les déchets liquides ou contenant des produits susceptibles de s'écouler devront impérativement être stockés dans des containers étanches, dont les matériaux constitutifs ne risquent pas d'être altérés par le produit stocké et qui seront posés sur un bac de rétention de dimensions réglementaires.

Lors de la reprise des containers, pour leur évacuation, toutes les précautions devront être prises pour éviter d'endommager un container. Les manipulations devront être réalisées au moyen de dispositifs fiables et suffisamment résistants.

1.18 REMISE EN ETAT APRES CHANTIER

Toutes les dispositions nécessaires sont prises pour assurer, à l'issue des travaux, la remise en état conforme à l'existant ou au projet des terrains et des voiries.

1.19 PROPRETE DU CHANTIER

En cas de salissures de la voirie publique, du fait d'une inadéquation du dispositif ou de sa non utilisation, le Concedant se réserve le droit de faire procéder à un nettoyage des voies concernées aux frais du Concessionnaire.

DocuSigned by:

A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER
GROUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 15/21

2 PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER

L'objectif est de réaliser un chantier vert.

Cette gestion aura pour cibles :

- ◆ Le chantier lui-même avec la définition des techniques employées et l'organisation du tri des déchets de chantier,
- ◆ Le mode de stockage des déchets et son organisation,
- ◆ Les flux entrants avec la définition des engins et matériels utilisés ainsi que des matériaux et produits mis en œuvre,
- ◆ Les flux sortants avec l'organisation de l'évacuation des déchets et la maîtrise des nuisances générées.

Elle nécessitera un renforcement de la préparation du chantier.

Elle peut contribuer à réduire les accidents du travail. En effet, un chantier propre, rangé et silencieux ne peut de fait qu'être plus sûr pour son personnel, qu'un chantier sale, mal balisé et bruyant.

2.1 NORMES ET REGLEMENT

La gestion environnementale du chantier s'appuie sur les normes et règlement en vigueur avec notamment :

- ◆ Code du Travail,
- ◆ Code de la santé publique,
- ◆ Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,
- ◆ Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,
- ◆ Règlement sanitaire départemental type (circulaire du 09 août 1978),
- ◆ Arrêté du 11 avril 1972 relatif à la limitation des émissions sonores des matériels et engins de chantier,
- ◆ Décret n° 77-254 du 08 mars 1977,
- ◆ Décret n° 79-981 du 21 novembre 1979,
- ◆ Décret 94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballage.

2.2 DOCUMENTS de REFERENCE

- ◆ Contrat de concession

2.3 MAITRISE DES NUISANCES

2.3.1 SALISSURES ET POUSSIÈRES

Les abords, et en particulier, les voies publiques d'accès au chantier doivent être maintenus en état de propreté. Dans ce but :

- ◆ Le chantier sera équipé d'une aire de lavage pour les véhicules de chantier sortants,

DocuSigned by:

Cédric TROUBAUL

A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 16/21

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

- ◆ Le Concessionnaire responsable des salissures sur la voie publique assurera dans les 24 h un nettoyage mécanique (balayeuse aspiratrice).

En ce qui concerne la base vie, des systèmes de lave-bottes judicieusement disposés permettront au personnel de limiter les salissures dans les locaux.

D'autre part, les travaux de plein air doivent s'effectuer de façon à ne pas disperser de poussières dans l'air, ni porter atteinte à la santé du personnel ou causer une gêne pour le voisinage.

2.3.2 BRUITS

Les nuisances acoustiques concernent à la fois les riverains et le personnel de chantier.

Conformément à l'article R 48.5 du Code de la Santé Publique, sera en infraction : « Toute personne qui, à l'occasion de chantiers de travaux publics ou privés et de travaux intéressant les bâtiments et leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation, aura été à l'origine d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme et qui :

- ◆ N'aura pas respecté les conditions d'utilisation ou d'exploitation, de matériels ou d'équipements, fixées par les autorités compétentes,
- ◆ Aura négligé de prendre les précautions appropriées pour limiter ce bruit,
- ◆ Aura fait preuve d'un comportement anormalement bruyant ».

Nota : Il est désormais possible de saisir les matériels non conformes.

La réglementation acoustique en vigueur sera respectée

Ainsi, pour limiter les nuisances acoustiques :

- ◆ Les engins très anciens, construits avant la date d'entrée en vigueur de la réglementation les concernant ne seront pas autorisés sur le chantier,
- ◆ Les engins autorisés devront être maintenus en état tout au long du chantier,

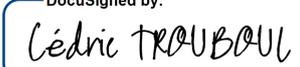
D'autre part, et bien que le Concessionnaire soit tenu de réduire le bruit au niveau le plus bas possible compte tenu de l'état des techniques, le Concessionnaire doit :

- ◆ Veiller à une organisation du travail permettant de réduire l'exposition au bruit,
- ◆ Mettre à disposition du personnel, soumis à des niveaux d'exposition au bruit incompatibles avec la santé des travailleurs (protection de l'ouïe) des protections individuelles adéquates,
- ◆ Organiser une surveillance médicale, le cas échéant.

Enfin la réduction des niveaux de bruit peut passer par l'adaptation des modes opératoires (pieux forés au lieu de pieux battus, moteurs électriques au lieu de moteurs thermiques, ...).

2.3.3 NUISANCES OLFACTIVES

Le Concessionnaire doit, dès le début des travaux, recenser les produits nocifs (colles, peintures, huiles, ...) et étudier les possibilités d'utilisation de substituts moins nocifs et biodégradables (huiles de coffrage,) ou **au minimum** organiser la protection des travailleurs.

DocuSigned by:

A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

La gestion des nuisances olfactives passe par un contrôle des matériaux et produits employés notamment :

- ◆ En limitant l'emploi de matériau présentant des COV en quantité trop importante,
- ◆ L'utilisation contrôlée et réglementée de matières dangereuses,
- ◆ La mise en place de fiche de suivi et de fiche de sécurité relatives à ces matériaux.

Les dispositions seront étroitement liées à celles visant à limiter les pollutions de proximité.

2.3.4 NUISANCES VISUELLES

La gestion des nuisances visuelles passe par une bonne implantation des zones d'accès et de manœuvre vers le chantier, la création de zones de stationnement spécifiques au chantier et réalisées dans l'enceinte même du chantier, la minimisation des rotations d'engins, ...

2.4 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

2.4.1 POLLUTION DES EAUX

En règle générale, sont interdits :

- ◆ Le déversement sur le sol de substances liquides dangereuses et polluantes pour les nappes phréatiques,
- ◆ Le rejet dans le réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales et eaux usées, de solvants et autres produits dangereux.

2.4.1.1 Eaux sales de chantier

Les eaux sales de chantier (eaux de lavage de centrales à béton, eaux de rinçage des banches...) seront décantées avant rejet dans le réseau communautaire.

2.4.1.2 Eaux de pluie

Considérant à terme la mise en place d'un système de récupération et stockage des eaux de pluie et eaux de ruissellement, ce dispositif pourra être mis en place dès le début du chantier et les eaux récupérées pourront dans ce cas être utilisées à des fins de construction.

Il est attiré cependant l'attention, dans ce cas, afin d'éviter la détérioration des modules de stockage de ces eaux et garantir, qu'après les travaux, ces éléments de stockage puissent être maintenus et conserver dans un bon état.

2.4.2 POLLUTION DES SOLS

Mise en place au niveau des zones de stockage de produits liquides toxiques et polluants (verniss, peintures, solvants...) de bacs de rétention et de bâches de protection évitant la pénétration de ces produits dans les sols

Ces dispositifs seront également utilisés au droit des zones d'intervention où seront manipulés ces produits.

Mise en place de zone de stockage protégée et bâchée pour les bois.

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

2.4.3 POLLUTION DE L'AIR

En cas de période de chaleur et de vent, un système d'arrosage des sols destiné à maintenir au sol les poussières sera installé. L'eau d'alimentation de ces systèmes d'arrosage sera tant que faire se peut de l'eau pluviale récupérée.

En ce qui concerne les produits solvants et volatils, leur utilisation sera aussi faible que possible et en tout état de cause, ces produits seront munis de conditionnements susceptibles d'en garantir la parfaite étanchéité et de réduire les passages d'air dans ces produits.

Le Concessionnaire favorisera l'utilisation des carburants propres pour les divers engins de chantier.

2.5 LA GESTION DES DECHETS

La loi n° 92-646 du 13.07.1992 définit le responsable de l'élimination des déchets : c'est le producteur.

Hormis les problèmes de lutte contre l'envol et l'éparpillement des déchets énoncés plus haut dans ce programme, l'objectif des déchets s'articule autour de 3 principales cibles :

- ◆ Récupération des déchets solides et liquides,
- ◆ Limitation des volumes et quantités de déchets,
- ◆ Traitement et valorisation des déchets collectés.

Le Concessionnaire proposera un mode de tri des déchets de chantier établi en fonction des objectifs précités et de la présence de filières locales de valorisation.

2.5.1 LA LIMITATION DES QUANTITES DE DECHETS

Une quantité de matériaux et produits inadaptée aux moyens de stockage disponible sur le chantier induit des risques de dégradation et de casse, source de déchets. Ainsi, les livraisons sur site seront adaptées aux besoins stricts du chantier en fonction d'un planning prévisionnel de livraison établi par le Concessionnaire.

Une attention particulière sera demandée aux intervenants de manière à limiter les volumes et quantités de déchets ultimes produits en phase chantier.

Diverses approches seront dès lors envisagées :

- ◆ Coordination étroite entre les entreprises afin de minimiser les créations après coup des réservations créatrices de gravats.
En effet, l'adaptation de modes opératoires peut permettre de réduire les erreurs et les déchets consécutifs. Ainsi les réservations et trémies peuvent être réalisées :
 - Soit en deux phases :
 - 1 : réservations et trémies maximales prenant en compte les incertitudes au moment de l'établissement des plans.
 - 2 : coulage des réservations et trémies précises en dimensions et en position au cours d'une seconde phase.
 - Soit en coffrages perdus.
- ◆ Optimisation des modes de conditionnement pour réduire les pertes et chutes de matériaux
- ◆ Réduction des quantités d'emballage par développement en partenariat avec les fabricants d'emballage produisant des déchets ultimes en faible quantité voire en quantité nulle

DocuSigned by:
Cédric TROUBOU
A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

- ◆ Utilisation des procédés constructifs industriels de préfabrication minimisant les déchets de chantier par une systématisation de la fabrication en usine et par conséquent un besoin de matériaux de liaison plus faible à mettre en œuvre sur le chantier,
- ◆ Valoriser la production en usine et l'acheminement sur site de produits finis.
- ◆ En ce qui concerne les équipements process, les travaux de fabrication sur chantier sont une source importante de déchets (notamment les emballages). Ainsi, les travaux de fabrication sur chantier seront réduits au minimum (pré assemblage en atelier le plus poussé possible). En effet, le chantier n'est pas un lieu de fabrication mais un lieu de **montage** d'équipements.
- ◆ Limiter les quantités en instaurant avec les fournisseurs des systèmes de consignes et de reprise (palettes de bois, pots de colle, de peintures vides ...)
- ◆ Utiliser des produits biodégradables (huiles de coffrage...).

***Nota** : le brûlage sauvage des déchets sur le chantier ou en dehors est interdit.*

2.5.2 TRI DES DECHETS DE CHANTIER

Trier les déchets à la source sur le chantier est plus aisé que les trier après mélange et évite les souillures potentielles.

Les déchets de chantier seront triés, au minimum, selon les catégories suivantes :

- ◆ Les déchets papier, carton,
- ◆ Les déchets de métaux
- ◆ Les déchets de béton propre, ciment, maçonnerie,
- ◆ Les Déchets Industriels Banals (plastiques, bois, film)
- ◆ Les déchets de plâtre,
- ◆ Les DIS (Déchets Industriels Spéciaux).

Le nombre de catégories à trier et le nombre de bennes alors nécessaires seront ajustés aux différentes phases de chantier.

Une estimation quantitative de ces différentes catégories sera fournie (logiciel ECO LIVE, ou autre)

Cette répartition des déchets triés pourra, bien entendu, être adaptée aux filières d'élimination existant localement.

Les différentes bennes de collecte seront, dans la mesure du possible, regroupées géographiquement à proximité des lieux de travail. Elles présenteront des dimensions, caractéristiques et des protections en rapport avec les matériaux qu'elles collectent et seront clairement identifiées à cet effet.

Le Concessionnaire installera à proximité de chaque benne de collecte, un panneau précisant sous la forme de pictogrammes les déchets acceptés dans la benne. Les consignes de tri doivent être simples afin que tout intervenant sur le chantier les comprenne et les applique.

Il appartiendra à chaque entreprise de récupérer, trier et acheminer ses déchets dans les bennes prévues à cet effet, chaque entreprise étant responsable de sa propre gestion des déchets.

Ceci passera par une récupération régulière des déchets produits ainsi que par un tri systématique de ces derniers à déposer dans les bennes présentes sur le chantier.

DocuSigned by:

Cédric TROUBAUL

A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

ANNEXE 2.6 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET PRINCIPES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-SP-1-016 – Ind A. Le 17/02/2023

Page 20/21

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

Elles devront en outre être parfaitement propres, étanches et nettoyées avant pose afin de ne pas permettre l'écoulement de déchets liquides en dehors du volume.

Pour les déchets liquides et les déchets présentant des risques, la pose des bennes se fera sur bac de rétention à évacuer immédiatement en même temps que la benne.

2.5.3 TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS COLLECTES

Le Concessionnaire privilégiera une filière de traitement polyvalente (récupération de plusieurs types de déchets). Les Déchets Industriels Spéciaux (DIS) seront évacués vers les filières spécifiques de traitement.

Dans tous les cas les filières de traitement seront conformes et autorisées.

Le Concessionnaire indiquera dès le début du chantier, la destination prévue des déchets. D'autre part, le Concessionnaire établira des bordereaux numérotés de suivi des déchets de chantier précisant :

- ◆ L'identification du producteur,
- ◆ L'identification du transporteur,
- ◆ L'identification de l'éliminateur et le type d'installation (centre de tri, centre de stockage, incinération, valorisation...).

Ces bordereaux seront à joindre au dossier de matériaux mis en œuvre.

2.6 SUIVI DU CHANTIER

Formalisation du suivi du chantier à faible nuisances

Les mesures concernant le chantier à faibles nuisances seront rédigées pour chaque entreprise et consignées dans un document unique disponible sur le chantier.

Ce document décrira également l'organisation du suivi de ces différentes procédures.

Il y sera également consigné régulièrement les observations concernant la tenue du chantier.

2.7 SENSIBILISATION DU PERSONNEL DU CONCESSIONNAIRE

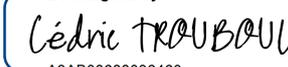
Pour terminer, il convient de rappeler que l'efficacité de la démarche de gestion des déchets, nécessite obligatoirement la sensibilisation, par le Concessionnaire, de son personnel et de ses sous-traitants au problème.

Réunion d'informations

Instauration de réunion d'information des ouvriers et équipes avant le démarrage des interventions et afin de sensibiliser les intervenants aux problématiques de :

- ◆ Chantier vert et HQE (rédaction et diffusion d'un livret d'accueil à l'ensemble des intervenants sur le chantier, ...),
- ◆ S.P.S et sécurité du chantier,
- ◆ Gestion des nuisances et des déchets de chantier.

Ces réunions seront pilotées par le Concessionnaire.

DocuSigned by:

A3AB08688036460...

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

Département de la LOZERE



VILLE DE MENDE

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA
GESTION D'UN CREMATORIUM**

CONSULTATION DES ENTREPRISES

**ANNEXE 2 – PROGRAMME FONCTIONNEL DETAILLE ET
CADRES TECHNIQUES**

	SIEGE	IMPLANTATION LOCALE
	6 rue Grolée 69 289 LYON Cedex 02 Tél : 04 72 32 56 00 Fax : 04 78 38 37 85	38 route de Séverac 12 850 ONET-LE-CHATEAU (RODEZ) Tél : 05 65 68 13 59
Loiré - Henochsberg & Associé <i>Avocats à la Cour</i>		9 rue de Châteaudun 75009 PARIS Téléphone : 01-81-70-36-25 Télécopie : 01-88-32-72-38 E-mail : contact@lhavocats.com
		40 rue Jean Monnet Melpark 68200 MULHOUSE Téléphone : 03 89 33 00 00 Télécopie : 03 89 32 27 26 E-mail : appi@appi68.com

GRUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-LI-1-010

VILLE DE MENDE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA GESTION DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC
POUR LE PRE-FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET LA
GESTION D'UN CREMATORIUM

BORDEREAU DE PIECES

2 – Annexes au projet de contrat de concession

☐ Annexe n°2 – Programme fonctionnel détaillé et cadres techniques

- Annexe 2.1 – Caractéristiques générales du projet (PDF)
- Annexe 2.2 – Fiches typologiques par locaux
- Annexe 2.3 – Contenu du dossier d'enquête publique
- Annexe 2.4 – Fiches techniques équipements
- Annexe 2.5 – Modalités de déroulement des essais de performances
- Annexe 2.6 – Installations de chantier et principes de gestion environnementale

DocuSigned by:
Cédric TRAUBAU
A3AB08688036460...

CONSULTATION DES ENTREPRISES

ANNEXE 2 – PROGRAMME FONCTIONNEL DETAILLE ET
CADRES TECHNIQUE

PROGRAMME FONCTIONNEL DETAILLE ET CADRES TECHNIQUES
GROUPE MERLIN/Réf doc : 01221710-8SD-DCE-LI-1-010 - Ind **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**